



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

**ETATS FINANCIERS**

**COMPTES CONSOLIDES**  
**du GROUPE CCI Région Paris-Ile-de-**  
**France**

**Exercice 2024**

**COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE CCI Région PARIS ILE-DE-FRANCE  
EXERCICE 2024**

**SOMMAIRE DE L'ANNEXE**

<b>COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>4</b>
<b>BILAN .....</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>7</b>
<b>1. PRESENTATION DU GROUPE CCI Région Paris Ile-de-France .....</b>	<b>8</b>
1.1 Evénements marquants.....	8
1.2 Organigramme au 31 décembre 2024.....	14
1.3 Activités du Groupe.....	15
1.3.1 Secteur Congrès, Foires et Expositions .....	15
1.3.2 Secteur Formation.....	17
1.3.3 Autres missions .....	21
<b>2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>24</b>
2.1 Méthodes de consolidation.....	26
2.2 Exclusion du périmètre.....	27
<b>3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>28</b>
3.1 Référentiel comptable .....	28
3.2 Retraitements de consolidation .....	28
3.3 Méthodes comptables .....	29
<b>4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....</b>	<b>35</b>
4.1 Information sectorielle .....	35
4.2 Résultat d'exploitation .....	36
4.2.1 Chiffre d'Affaires et Taxe pour Frais de Chambre de Commerce et d'Industrie (TCCI) .....	37
4.2.2 Autres produits d'exploitation .....	38
4.2.3 Charges de personnel .....	39
4.2.4 Autres charges d'exploitation.....	40
4.2.5 Impôts, taxes et versements assimilés.....	40
4.2.6 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation .....	41
4.2.7 Les reprises de provisions .....	42
4.3 Résultat financier .....	43
4.4 Résultat exceptionnel .....	44
4.5 Impôt sur les résultats.....	45
<b>5. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE .....</b>	<b>47</b>
5.1 Immobilisations incorporelles .....	47
5.2 Immobilisations corporelles.....	48
5.3 Immobilisations financières.....	50
5.4 Participations mises en équivalence.....	51
5.5 Stocks et en-cours .....	52
5.6 Créances clients et comptes rattachés .....	52
5.7 Autres créances et comptes de régularisation.....	53
5.8 Disponibilités, Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie nette .....	53

5.9	Capitaux Propres, part du Groupe.....	55
5.10	Intérêts minoritaires.....	55
5.11	Provisions pour risques et charges.....	56
5.12	Emprunts et autres dettes financières .....	57
5.13	Taux d'intérêt et couvertures de taux .....	58
5.14	Fournisseurs et comptes rattachés .....	58
5.15	Autres dettes et comptes de régularisation .....	58
6.	ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	59
6.1	Participation de l'Employeur à l'Effort de Construction (PEEC) .....	59
6.2	Les placements financiers CSAV .....	59
6.3	Les engagements de retraite .....	59
6.4	Cautions.....	59
6.4.1	CCI de Région Paris Ile-de-France.....	60
6.4.2	Association Groupe ESSEC.....	60
6.4.3	Groupe HEC .....	61
6.4.4	ESCP.....	62
6.4.5	SIPAC .....	62
7.	EFFECTIFS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2024 .....	63
8.	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES - 31 DECEMBRE 2024 .....	63
9.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	63

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Chiffre d'affaires	644,2	586,7	57,5
Taxes pour Frais de Chambre (TCCI)	114,9	114,3	0,5
Autres produits d'exploitation	191,5	186,9	4,6
Charges de personnel	(507,5)	(473,5)	(34,0)
Autres charges d'exploitation	(383,5)	(371,9)	(11,6)
Impôts, taxes, et versements assimilés	(25,2)	(26,4)	1,2
<b>Résultat d'exploitation hors DAP/RAP</b>	<b>34,5</b>	<b>16,2</b>	<b>18,2</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	(97,4)	(90,1)	(7,3)
Reprises d'amortissements et aux provisions d'exploitation	52,1	61,6	(9,5)
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(12,3)</b>	<b>1,5</b>
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(2,2)	(2,1)	(0,1)
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition</b>	<b>(13,1)</b>	<b>(14,4)</b>	<b>1,4</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>37,3</b>	<b>42,3</b>	<b>(5,1)</b>
			0,0
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(22,9)</b>	<b>16,3</b>	<b>(39,1)</b>
Impôts sur les résultats	(17,5)	(8,3)	(9,1)
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>(16,1)</b>	<b>35,8</b>	<b>(51,9)</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	18,9	(44,0)	62,9
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>2,8</b>	<b>(8,2)</b>	<b>10,9</b>
<i>Intérêts minoritaires</i>	10,9	(3,1)	14,0
<i>Résultat net, part du groupe</i>	(8,2)	(5,1)	(3,1)

## BILAN

<b>ACTIF</b> <i>(En millions d'euros)</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>
Immobilisations incorporelles	108,5	104,7	3,7
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	78,9	79,1	(0,2)
Immobilisations corporelles	734,5	687,0	47,6
Immobilisations financières	650,9	650,8	0,0
Titres mis en équivalence	236,3	233,6	2,6
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>1 730,2</b>	<b>1 676,2</b>	<b>54,0</b>
Stocks et en-cours	0,5	8,4	(7,9)
Clients et comptes rattachés	186,6	179,2	7,4
Autres créances et comptes de régularisation	84,8	78,2	6,6
Valeurs mobilières de placement	202,8	235,0	(32,1)
Disponibilités	316,5	302,6	14,0
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>791,3</b>	<b>803,4</b>	<b>(12,1)</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 521,5</b>	<b>2 479,6</b>	<b>41,9</b>

<b>PASSIF</b> <i>(En millions d'euros)</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>
Apports	319,7	319,7	-
Réserves et résultat	(159,7)	(226,3)	66,6
<b>Total des capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>160,0</b>	<b>93,4</b>	<b>66,6</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>164,2</b>	<b>79,5</b>	<b>84,7</b>
Subventions d'investissement	-	150,4	(150,4)
<b>Autres fonds propres</b>	<b>-</b>	<b>150,4</b>	<b>(150,4)</b>
Provisions pour risques et charges	488,3	486,6	1,7
Titres mis en équivalence	511,2	529,0	(17,8)
<b>Provisions</b>	<b>999,5</b>	<b>1 015,6</b>	<b>(16,1)</b>
Emprunts et dettes financières	192,4	185,0	7,5
Dettes fournisseurs et avances reçues	79,7	87,9	(8,2)
Autres dettes et comptes de régularisation	897,3	840,6	56,7
Concours bancaires courants	28,3	27,2	1,1
<b>Dettes</b>	<b>1 197,8</b>	<b>1 140,7</b>	<b>57,0</b>
<b>Total du passif</b>	<b>2 521,5</b>	<b>2 479,6</b>	<b>41,9</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>(16,1)</b>	<b>35,8</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	45,9	15,7
- Variation des impôts différés	(0,2)	(1,0)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	0,7	(3,7)
- Intérêts courus nets	7,6	-
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>37,9</b>	<b>47,2</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	6,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	40,0	54,4
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>77,9</b>	<b>107,7</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(187,2)	(157,9)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	100,4	64,7
Incidence des variations de périmètres	(3,9)	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(90,7)</b>	<b>(93,3)</b>
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(0,1)	-
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	8,0	6,7
Subventions d'investissements reçues	3,2	3,9
Emissions d'emprunts	0,6	4,1
Remboursements d'emprunts	(18,3)	(19,5)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(6,6)</b>	<b>(5,0)</b>
<b>Variations de trésorerie (A)</b>	<b>(19,4)</b>	<b>9,5</b>
<b>Trésorerie d'ouverture (B)</b>	<b>511,3</b>	<b>501,8</b>
Variations de trésorerie (A)	(19,4)	9,5
Incidence de la variation des taux de change	0,2	-
Incidence des éléments non monétaires et des corrections de trésorerie d'ouverture	(1,0)	-
<b>Trésorerie de clôture (C)</b>	<b>491,1</b>	<b>511,3</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capitaux propres part du groupe			Intérêts minoritaires
	Apports	Réserves et résultat	Total	
<b>31/12/2022</b>	<b>319,7</b>	<b>(234,6)</b>	<b>85,1</b>	<b>92,2</b>
Résultat 2023		(5,1)	(5,1)	(3,1)
Distribution de dividendes		-	-	(0,2)
Variation de périmètre		10,8	10,8	3,6
Autres mouvements		2,5	2,5	(13,1)
<b>31/12/2023</b>	<b>319,7</b>	<b>(226,3)</b>	<b>93,4</b>	<b>79,5</b>
Résultat 2024		(8,2)	(8,2)	10,9
Distribution de dividendes		-	-	(0,1)
Variation de périmètre		6,6	6,6	1,4
Autres mouvements		68,2	68,2	72,4
<b>31/12/2024</b>	<b>319,7</b>	<b>(159,7)</b>	<b>160,0</b>	<b>164,2</b>

\*Variations expliquées dans la section 5.9

## **1. PRESENTATION DU GROUPE CCI Région Paris Ile-de-France**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France (CCI Région Paris Ile-de-France) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par le décret n° 2012-595 du 27 avril 2012.

Elle est issue du rapprochement de plusieurs instances :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), rassemblant les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise/Yvelines (CCIV), rassemblant les départements des Yvelines et du Val-d'Oise ;
- la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) Paris Ile-de-France, créée en 1964.

Depuis le 1er janvier 2013, la CCI de Région Paris Ile-de-France regroupe ainsi six Chambres départementales (Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise) sans personnalité morale et deux CCI territoriales (Seine-et-Marne et Essonne) établissements publics à caractère administratif.

Le terme CCI de Région Paris Ile-de-France utilisé ci-après fait référence à l'Etablissement Public Administratif hors filiales consolidées. Le terme Groupe fait référence à l'ensemble économique composé de la CCI de Région Paris Ile-de-France, de ses filiales et associations liées.

### **1.1 Evénements marquants**

- **Evolutions impactant le périmètre de consolidation**

#### **EESC HEC Paris : nouvelle augmentation de capital souscrite par la Fondation HEC**

La Fondation HEC a souscrit à une augmentation de capital de l'EESC à hauteur de 8 millions d'euros correspondant à l'émission de 14 066 actions d'une valeur de 568,75 euros dont 100 euros de nominal. A l'issue de l'opération, la CCIR voit son taux de détention au sein de l'EESC HEC Paris évoluer de 84,37 % à 82,56 %.

Compte tenu de l'organisation juridique du Groupe, cette opération impacte également en corollaire les pourcentages de contrôle et d'intérêt des entités du Sous-Groupe HEC, à savoir Amar 2, Beijing CCI Paris Consulting Co., Ltd, HEC Paris le Château et la SCI Du Château de Jouy-en-Josas.

- **Autres événements marquants**

#### **Adhésion au régime d'assurance chômage « France Travail »**

La CCI Paris Ile-de-France et les EESC étaient leur propre assureur depuis le 1er janvier 2019 pour couvrir les risques suivants :

- L'indemnisation chômage en cas de perte d'emploi d'un ancien salarié ;
- Le versement des cotisations aux régimes de retraite complémentaires ARRCO/AGIRC pendant cette période d'indemnisation.

Depuis le 1er juillet 2024, la CCIR Paris Ile-de-France et les EESC adhèrent au régime d'assurance chômage « France Travail ». Ce nouveau régime s'applique donc désormais au personnel CCIR (dont celui mis à la disposition des EESC et CCIT) et au personnel de droit privé.

## **Prélèvement sur fonds de roulement 2024 « CCI France »**

Un prélèvement sur fonds de roulement a été comptabilisé en charges exceptionnelles pour un montant de 2,7 M€ dans les comptes de la CCIR PIDF, de 0,5 M€ dans les comptes de la CCI Essonne et 1,2 M€ dans ceux de la CCI Seine et Marne. Ceci, par application de la loi de Finances 2024 et faisant suite à la décision de l'assemblée générale de CCI France.

## **Transformation/Réorganisation au sein du Groupe**

### **CCIR Paris-Ile-de-France**

Au cours de l'année 2024, la CCI Paris Ile de France a réorganisé sa direction formation et ses directions liées à l'appui régional aux entreprises. Ces réorganisations présentées au CSE ont été provisionnées en charges exceptionnelles pour des montants respectifs de 512 K€ € et de 901 K€.

### **EESC ESPML**

En 2024, EESC-ESPML a recentré son offre sur les secteurs Parfums, Cosmétiques et Arômes, avec l'ambition de devenir un acteur de référence en France et à l'international. Ce repositionnement entraîne la fermeture des formations sous la marque La Fabrique en juin 2025 (hors activité mode, maintenue potentiellement jusqu'en 2026 selon les pistes de reprise). Une provision de 1 925 K€ a été comptabilisée en 2024 pour couvrir les indemnités de licenciement prévues en 2025.

En parallèle, une recapitalisation sera nécessaire avant fin 2025, les capitaux propres étant inférieurs à la moitié du capital social depuis 2022. La continuité d'exploitation reste assurée grâce au soutien financier de la CCIR Paris Île-de-France.

### **ESMVD - Cessation d'activité en tant qu'entité juridique**

En 2024, ESMVD a lancé un projet de transformation validé en septembre, visant à quitter le campus de Jouy-en-Josas d'ici 2026 (avec transfert des formations paysage à Paris) et à céder les filières travaux publics et maintenance des véhicules du site d'Orly à un repreneur. Cette restructuration s'accompagne de suppressions de postes et de reclassements, avec une provision de 1 625 K€ pour les indemnités de licenciement.

Il a été annoncé au CSE du 13 mai 2025 la décision de rechercher un repreneur des activités de LEA-CFI pour la rentrée de septembre 26 et il a été précisé que la CCI Paris IdF serait prête à participer au tour de table en tant que partenaire minoritaire uniquement.

Cette décision résulte des faits suivants :

- La CCI Paris Ile-de-France ne peut plus allouer de ressources fiscales suffisantes pour financer à long terme cette école, ces ressources ayant été par ailleurs amputées de plus de 60 % en 10 ans, LEA-CFI est confrontée à la baisse des niveaux de prises en charge des « coûts contrats » apprentissage, décidée de manière homogène sur l'ensemble du territoire national alors que les charges (immobilier et salaires notamment) sont plus élevées en Ile de France ;
- La CCI Paris Ile-de-France et la direction de LEA-CFI ont sollicité sans résultat probant depuis 2 ans des partenaires et financements publics et privés, cherchant à équilibrer les résultats de l'école comme tout Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire, organisation à but non lucratif.

Cette annonce étant effectuée avant l'arrêté des comptes 2024 et en application du principe de prudence, les comptes de l'EESC ESMVD ont été arrêtés selon le principe comptable de discontinuité.

## **ESIEE IT**

En 2024, ESIEE-IT a engagé une transformation majeure : refonte des formations, ouverture d'une prépa intégrée, création d'un labo de recherche et recentrage sur deux campus. Cette réorganisation a entraîné un coût estimé à 2,3 M€, dont 2,1 M€ liés aux indemnités légales et supra-légales de licenciement, aux congés de reclassement et aux mesures d'accompagnement (formation, aide à la création d'entreprise) pour le personnel mis à disposition, et 167 K€ pour le personnel de droit privé. Malgré l'existence de capitaux propres négatifs, le principe de continuité d'exploitation demeure assuré compte tenu du soutien financier apporté par l'entité mère, la CCIR Paris-Ile-de-France.

## **GIE CCI Paris-Ile-de-France**

Un projet de réorganisation a été présenté en novembre 2024, conduisant à la mise en place d'un PSE pour garantir la viabilité économique du GIE. Après consultation et négociation avec les partenaires sociaux, un accord collectif majoritaire a été conclu en février 2025, homologué par la DRIETS en mars. Le coût du plan, incluant indemnités légales et supra-légales, congés de reclassement et mesures d'accompagnement (formation, aide à la création d'entreprise, etc.), a fait l'objet d'une provision de 4,96 M€. Une reprise de provision pour indemnités de départ à la retraite de 1,16 M€ a également été comptabilisée. Le coût du plan est estimé à 3,97 M€ et a été réparti entre les membres selon leur part des coûts 2023.

## **Souscription à une augmentation de capital par la CCIR Paris Ile de France**

Au 15 Février 2024, la CCIR Paris Île-de-France a souscrit à l'augmentation de capital de la SAEML IDF INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES à hauteur de 3 454 actions ordinaires nouvelles, libérées intégralement lors de la souscription pour un montant global de 414 055 euros en numéraire portant sa détention à 4,81 % du capital de la société et un nombre total d'actions de 7 752 actions.

## **Suivi Plan de sauvegarde Cassini (groupe Comexposium)**

Le groupe Comexposium est actuellement en Plan de Sauvegarde à la suite du jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 7 octobre 2021. Ce plan de sauvegarde a une durée de 10 années, et court donc jusqu'en 2031.

Quatre holdings du groupe sont concernées par la sauvegarde : Cassini SAS, Comete Holding, Comexposium Holding et Comexposium SAS.

En octobre 2024, le groupe a décaissé environ 47 M€, respectant ainsi l'échéancier du Plan de Sauvegarde, dont 13 M€ environ concernant la dernière échéance de la dette de la société Comexposium qui a ainsi remboursé l'intégralité de sa dette. Actuellement, une requête est en cours d'élaboration pour constater l'exécution complète du plan et permettre à Comexposium SAS de sortir de la procédure de sauvegarde.

Conformément au Protocole qui a été signé avec les Prêteurs, un sursis à statuer a été décidé dans le cadre des contentieux en cours initiés par les Prêteurs, permettant ainsi de suspendre temporairement ces procédures jusqu'à l'admission de certaines créances ou la fin des recours. Des évolutions significatives sont intervenues au cours de l'année 2024. En particulier, un Protocole d'Accord transactionnel avec les principaux prêteurs a été conclu le 16 mai 2024, visant à éteindre tous les contentieux en cours entre les sociétés du groupe et leurs prêteurs. Ce Protocole a été autorisé par ordonnance du Juge Commissaire le 15 mai 2024 et représente une étape majeure dans la résolution des litiges liés à la procédure de sauvegarde.

- **Evolution des principaux projets immobiliers immobilisés au sein du Groupe :**

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, le Groupe CCIR Paris Ile de France a initié plusieurs projets immobiliers visant à moderniser et aménager les locaux existants. Ces initiatives se caractérisent principalement par les actions suivantes :

- **CCIR Paris Ile de France**

La période a été marquée par la poursuite des travaux de l'immeuble Jouhaux / Toudic, dont la livraison devrait intervenir en 2025. Les travaux réalisés au cours de l'exercice 2024 représentent 31,8 millions d'euros, portant le compte d'immobilisations en cours de la CCIR Paris Ile-de-France à 58,2 millions d'euros.

Par ailleurs, des travaux de rénovation de grande ampleur des locaux parisiens de l'EESC ESCP (site République) ont débuté afin de permettre notamment la rénovation énergétique, la modernisation des locaux, et l'accompagnement de l'école dans sa croissance. La fin des travaux est actuellement prévue à horizon 2028-2029. Les coûts engagés sur l'exercice s'élèvent à 3,8 M€.

- **Groupe HEC**

Le projet de réhabilitation du campus HEC Paris suit son cours, avec la désignation du promoteur prévue en juin 2025, à l'issue d'une procédure de conception-réalisation approuvée par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, une provision pour dépréciation des immobilisations de 855 K€ a été enregistrée fin 2024, en lien avec l'accélération des amortissements des biens concernés par le projet.

- **Groupe ESCP**

Fondazione ESMI : L'ESCP a inauguré son nouveau campus à Turin le 18 octobre 2024. Ce nouveau site permettant d'accueillir plus de 1 000 étudiants a été ouvert comme prévu en septembre 2024. Cette opération a été financée par un contrat de crédit-bail dont le retraitement dans les comptes consolidés a consisté à augmenter l'actif immobilisé de 27,2 M€ (amortissable sur 50 ans) avec pour contrepartie une dette financière de 27,2 M€.

- **Groupe ESSEC**

Dans le cadre de son projet Campus 2023, l'association Groupe ESSEC poursuit les travaux de rénovation du campus de Cergy. Le projet a été réévalué entre 67 M€ et 70 M€ (par rapport aux 35 M€ initialement prévus en 2018, 45 M€ selon les estimations de 2021, et 53 M€ en 2022). Les travaux portent sur trois bâtiments, dont deux ont déjà été livrés. Le dernier bâtiment devrait être livré en 2025.

Sur l'exercice 2024, 21 millions d'euros ont été engagés.

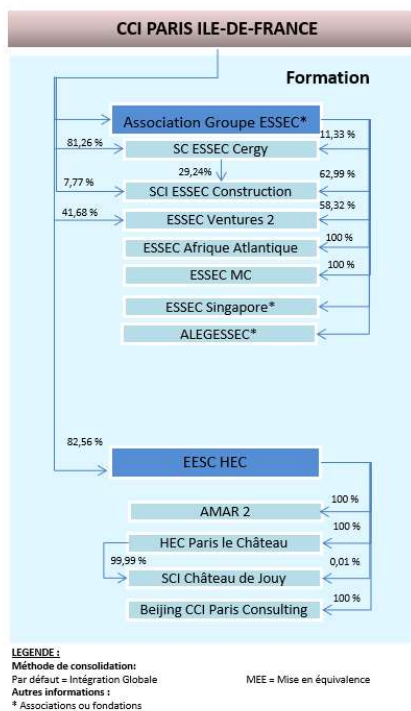
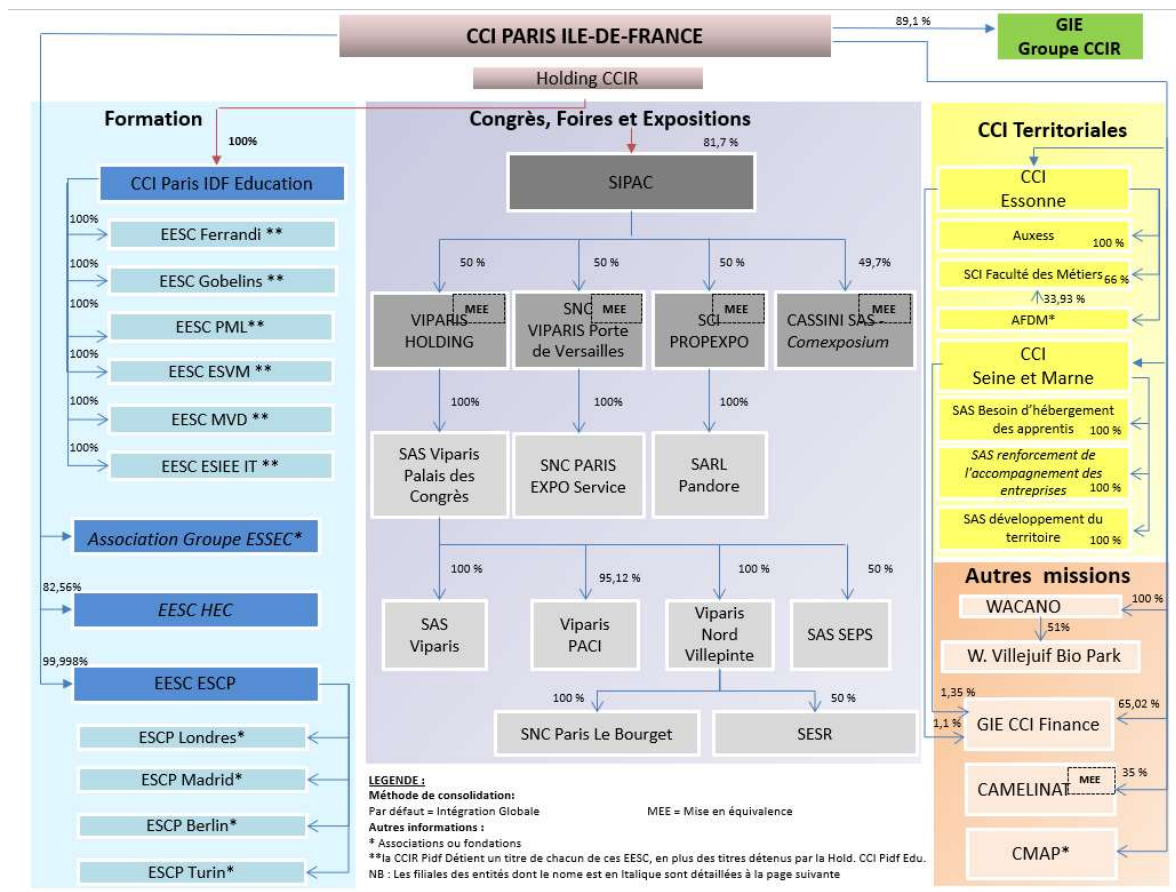
- **CCIT Essonne**

En 2023, la CCI Essonne a décidé de regrouper ses équipes sur un même plateau (4ème étage) de l'hôtel consulaire libérant environ 750 m<sup>2</sup> remis à la location. La transformation du 2ème étage et du rez-de chaussée, la rénovation des toits terrasse et de la verrière font aussi partie du projet.

Les études ont été achevées en 2024 et les marchés de travaux ont été lancés pour un démarrage des travaux au printemps 2025.

Afin de conduire ce projet de 4,3 M€, il a été décidé de recourir à un emprunt de 3,4 M€ faisant l'objet d'une garantie de 1,4 M€. La mobilisation de l'emprunt doit être effectuée au plus tard le 1er décembre 2025.

## 1.2 Organigramme au 31 décembre 2024



### 1.3 Activités du Groupe

Le Groupe CCI de Région Paris Ile-de-France dispose de filiales et détient des participations au sein des secteurs d'activités :

- Congrès, Foires et Expositions ;
- Formation ;
- Missions diverses liées au statut de Chambre de Commerce et d'Industrie.

Les deux CCIT Essonne et Seine-et-Marne ont été traitées de façon distincte dans l'information sectorielle afin de pouvoir donner une meilleure lecture des comptes consolidés du Groupe CCI de Région Paris Ile-de-France.

#### 1.3.1 Secteur Congrès, Foires et Expositions

Le secteur Congrès, Foires et Expositions repose sur la détention et la gestion immobilière des sites de congrès et expositions (SCI Propexpo, Viparis Porte de Versailles et Viparis) et de l'organisation d'évènements (Groupe Cassini / COMEXPOSIUM).

- **SIPAC**

Cette société est principalement une société financière ayant pour objet essentiel de détenir des titres. Au 31 décembre 2024, à l'instar de l'exercice précédent la société détient des titres de :

- la SCI Propexpo ;
- Viparis Holding ;
- la SNC Viparis Porte de Versailles ;
- Cassini.

- **PROPEXPO SCI**

Il s'agit d'une société dont l'objet est principalement :

- la propriété de droits réels sur les sites de Paris Nord Villepinte, du Palais des Congrès de Paris, et de l'Espace Champerret ;
- la location, la gestion des baux, la construction, la rénovation et la gestion courante de ces actifs ;
- la détention des parts de la SARL Pandore, propriétaire des murs de l'Espace Grande Arche.

- **VIPARIS – Holding**

Les sociétés d'exploitation VIPARIS sont détenues par Viparis Holding, société holding du Groupe Viparis, à l'exception de Viparis Porte de Versailles détenue directement pour partie par SIPAC.

VIPARIS est un des leaders mondiaux en matière de gestion de sites avec plus d'une dizaine de parcs d'expositions et de congrès.

- **VIPARIS - Palais des Congrès de Paris SAS**

Cette société a pour objet :

- la gestion commerciale et technique des sites suivants (dans le cadre de baux conclus avec Propexpo ou des tiers) :
  - Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte ;
  - Parc des Expositions de Paris-Nord Le Bourget ;
  - Palais des Congrès de Paris ;
  - Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux ;
  - Espace Champerret ;
  - Carrousel du Louvre ;
  - Espace Grande Arche ;
  - CNIT.
- la détention des sociétés d'exploitation des sites suivants :
  - VIPARIS Nord Villepinte ;
  - VIPARIS Le Bourget ;
  - VIPARIS Issy les Moulineaux ;
  - VIPARIS SAS dont l'objet est d'assurer l'exploitation du Carrousel du Louvre, de l'Espace Champerret, de l'Espace Grande Arche et du CNIT ;
  - SESR qui gère et exploite l'Hôtel Salomon de Rothschild ;
  - la Société d'exploitation du Palais des Sports qui gère et exploite le site du Palais des Sports de Versailles.

- **Viparis Porte de Versailles**

Cette société a pour principal objet la gestion commerciale et technique du site d'exposition de la Porte de Versailles et détient directement la société d'exploitation Paris Expo Services.

- **Cassini**

Cette société est la société de tête du Groupe Comexposium qui a pour objet l'organisation et la gestion de manifestations, ainsi que l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession de parts sociales et des titres financiers.

### 1.3.2 Secteur Formation

- **EESC ESCP Business School**

L'EESC ESCP a été filialisé au 1er janvier 2018 et a pour objet de gérer et de développer ESCP Business School, en France et à l'étranger. Cette mission d'intérêt général comprend :

- la gestion, l'organisation et le développement des activités d'enseignement et de recherche de ESCP Business School aux fins de la préparation à plusieurs formations diplômantes dans le domaine du management, de la gestion et du développement personnel ;
- la délivrance des diplômes par l'école ;
- l'organisation et le développement des actions de formation et de développement professionnel au bénéfice de cadres et dirigeants d'entreprises ;
- la création et le développement des programmes de formations initiales et continues dans tous les domaines ayant un rapport avec le management, la gestion et le développement des entreprises et des organisations privées et publiques en France et à l'étranger ;
- le développement des programmes de recherche en relation avec les domaines de compétences de ses enseignants-chercheurs ;
- la réalisation des actions correspondant à ses missions d'enseignement, formation et recherche par voie de partenariats ou d'associations ou regroupements avec d'autres écoles ou institutions universitaires publiques ou privées.

- **ESCP Berlin / ESCP Londres / ESCP Madrid / ESCP Turin**

Les campus de l'ESCP Business School (association de Berlin, association de Madrid, charity de Londres et fondation de Turin) sont des institutions d'enseignement supérieur ayant pour but de former des gestionnaires et dirigeants d'entreprises européennes, de créer chez les diplômés une mobilité et une flexibilité professionnelles et géographiques. En outre, ces structures sont autorisées à organiser des conférences et toute autre manifestation dans le domaine de la gestion et de la formation continue au management.

L'association ESCP Berlin a été constituée avec le Sénat de Berlin.

- **EESC HEC Paris**

HEC a été filialisé au 1er janvier 2016 et a pour objet de gérer et de développer l'Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire Hautes Etudes Commerciales de Paris, en France et à l'étranger. Cette mission d'intérêt général comprend :

- la gestion, l'organisation et le développement des activités d'enseignement et de recherche de HEC Paris aux fins de la préparation à plusieurs formations diplômantes dans le domaine du management, de la gestion et du développement personnel ;
- la délivrance des diplômes par l'école ;
- l'organisation et le développement des actions de formation et de développement professionnel au bénéfice de cadres et dirigeants d'entreprises ;
- la création et le développement des programmes de formations initiales et continues dans tous les domaines ayant un rapport avec le management, la gestion et le développement des entreprises et des organisations privées et publiques en France et à l'étranger ;
- le développement des programmes de recherche en relation avec les domaines de compétences de ses enseignants-chercheurs ;
- la réalisation des actions correspondant à ses missions d'enseignement, formation et recherche par voie de partenariats ou d'associations ou regroupements avec d'autres écoles ou institutions universitaires publiques ou privées.

- **Amar 2**

Cette société a pour activité principale la location de biens immobiliers. Cette entité est détenue à 100 % par l'EESC HEC.

- **SCI du château de Jouy en Josas**

Cette société civile immobilière a pour objet l'acquisition et l'exploitation du Domaine du Château de Jouy. Cette entité est détenue à 100 % par l'EESC HEC.

- **HEC Paris le Château**

Cette société a pour objet principal la mise à disposition de tous moyens utiles d'accueil, d'hébergement et de restauration. Cette entité est détenue à 100 % par l'EESC HEC.

- **Beijing CCI Paris Consulting Co**

Cette entité a pour objet de prodiguer des conseils dans la gestion d'entreprise, dans les affaires commerciales et conseils en formation éducative et culturelle. Cette entité est détenue à 100 % par l'EESC HEC.

- **ASSOCIATION GROUPE ESSEC**

Elle a pour objet de diffuser et de promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche appliquée notamment aux sciences sociales, économiques, commerciales et juridiques.

- **ESSEC CONSTRUCTION SCI**

La Société Civile Immobilière ESSEC Construction porte l'ensemble immobilier du Campus de Cergy.

La Société Civile Immobilière ESSEC Construction est détenue à :

- 62,99 % par l'Association Groupe ESSEC ;
- 29,24 % par SC ESSEC Cergy ;
- 7,77 % par la CCI de Région Paris Ile-de-France.

- **SC ESSEC CERGY**

La Société Civile ESSEC Cergy a pour objet la propriété et la gestion des parts de la Société Civile Immobilière ESSEC Construction.

La Société Civile ESSEC Cergy est détenue à :

- 81,26 % par la CCI de Région Paris Ile-de-France ;
- 11,33% par l'Association Groupe ESSEC ;
- 1,61 % par l'Association des anciens élèves ;
- 1,40% par la Caisse des Dépôts ;
- 1,12% par Groupama investissements ;
- 1,12% par BSN Gervais Danone ;
- 0,98% par Lafarge ;
- 1,18% par d'autres Groupements.

- **ESSEC VENTURES 2 SAS**

ESSEC Ventures 2 est le dispositif qui accompagne les étudiants de l'ESSEC porteurs de projets d'entreprise. Il se compose d'un incubateur, d'une pépinière, d'un fonds d'amorçage. ESSEC Ventures 2 organise également des événements rassemblant entrepreneurs et investisseurs.

La société a une double mission :

- soutenir l'entrepreneuriat dans l'écosystème ESSEC en apportant aux start-up des conseils stratégiques et la mobilisation du réseau de contacts du Groupe et de ses partenaires ;
- contribuer au développement financier des start-up en les assistant dans la recherche de financements plus importants auprès d'investisseurs institutionnels.

La société est détenue à :

- 58,32 % par l'Association Groupe ESSEC ;
- 41,68 % par la CCI de Région Paris Ile-de-France.

- **ESSEC Management Consultants SARL**

E.M.C représente le Groupe ESSEC en Chine et conduit des actions de recrutement auprès des étudiants et universités chinoises afin de susciter des candidatures dans l'un des programmes proposés par le Groupe ESSEC, ceci par l'intermédiaire d'un bureau installé à Pékin.

L'Association Groupe ESSEC détient 100% du capital.

- **ALEGESSEC**

L'association loue à des sociétés HLM des ensembles résidentiels (construits sous le régime de bail à construction conclu entre ces sociétés HLM et l'Association Groupe ESSEC), qu'elle meuble et dont elle assure l'entretien et la maintenance ainsi que les frais locatifs. Elle met à la disposition de ses adhérents des chambres, moyennant une redevance qui doit couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement et d'occupation.

Les quatre résidences, qui constituent le parc locatif de ALEGESSEC, permettent de bénéficier du régime des APL et donc de réduire le coût du loyer restant à charge pour les étudiants.

- **ESSEC SINGAPORE**

ESSEC Singapore a le statut de Charity. Depuis son campus de Singapour, l'ESSEC développe une offre de formations, certaines totalement délivrées sur place, d'autres représentant un module optionnel ou complémentaire d'un programme de Cergy ou La Défense. Depuis janvier 2015, le campus de Singapour est installé sur le site de Nepal Hill.

- **EESC FERRANDI**

FERRANDI Paris forme aux métiers de la gastronomie et de l'hospitality management, acteurs du renouveau de ces disciplines, en France et à l'international. Créée il y a 100 ans par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, son nom est associé à plusieurs générations de chefs, de managers de l'hôtellerie et de la restauration, qui se sont distingués par leurs signatures culinaires et leurs talents d'innovateurs.

- **EESC GOBELINS**

Créée il y a plus de 50 ans, GOBELINS Paris est l'école de référence dans les Arts Visuels. Elle se distingue dans le paysage des industries créatives par son positionnement original : une école qui forme à tous les métiers de la création visuelle, de la conception à la production de l'image sous toutes ses formes (fixe, animée, interactive, 3D), de l'imprimerie 4.0 à la réalité virtuelle.

- **EESC ESPML**

L'EESC Ecole Supérieure de la Production de la Mode et du Luxe regroupe deux marques : ISIPCA et La Fabrique - École des métiers de la mode et de la décoration. La première est devenue l'école de référence nationale et internationale de l'industrie du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire. La deuxième est réputée comme animateur et moteur de la fashion tech.

- **EESC ESVM**

L'EESC Ecole Supérieure de Vente et de Management exerce des activités d'enseignement, de recherche et de formation dans le domaine de la vente, des achats, de l'ingénierie et du développement d'affaires, des techniques financières, du management de l'entreprise et des ressources humaines.

- **EESC ESMVD**

L'EESC Ecole Supérieure des Métiers de la Ville de Demain est issue du rapprochement des écoles L'ÉA et CFI et exerce des activités de promotion, de gestion, d'organisation et le développement d'activités d'enseignement et de recherche aux fins de la préparation à plusieurs formations diplômantes ou certifiantes dans le domaine des métiers du bâtiment, des travaux publics, de l'énergie, de la mobilité et de l'aménagement paysager.

- **EESC ESIEE IT**

L'EESC ESIEE IT exerce des activités d'enseignement, de recherche et de formation dans le domaine de l'ingénierie, des technologies de l'information, de l'électronique et de l'électrotechnique.

### **1.3.3 Autres missions**

- **CCI DE RÉGION PARIS ILE-DE-FRANCE**

La CCI de Région Paris Ile-de-France répond aux attentes des chefs d'entreprises en proposant des services appropriés et efficaces, développe des solutions concrètes adaptées aux défis que les entrepreneurs doivent relever quotidiennement. De la création à la transmission, en passant par le développement de l'activité et la conquête de nouveaux marchés à l'international, le chef d'entreprise peut bénéficier des compétences des conseillers des six chambres départementales et des deux chambres territoriales de la CCI de Région Paris Ile-de-France et de ses services spécialisés.

Les 92 élus de la CCI de Région Paris Ile-de-France interviennent régulièrement auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens sur les grands sujets économiques. Forts de leur connaissance du terrain, ils s'appuient sur l'expertise des équipes pour leur proposer une analyse prospective et des évolutions législatives destinées à renforcer la compétitivité des entreprises et des territoires. Leurs prises de position, éclairées et concrètes sur tous les sujets qui intéressent la vie économique, alimentent le débat public en représentant l'intérêt des entreprises.

- **GIE Groupe CCIR**

Le GIE Groupe CCIR a pour objet la mise en œuvre de tous moyens propres à faciliter ou développer l'activité économique de ses membres ou accroître les résultats de leur activité ainsi que de fournir toutes prestations de service en matière de comptabilité, juridique, ressources humaines, achats, services généraux, systèmes d'information et centre de ressources.

- **WACANO**

La société WACANO a pour objet :

- la construction, la rénovation, ainsi que l'exploitation, soit en gestion immobilière directe, soit en gestion locative, soit comme administrateur de biens de locaux à usage de bureaux, d'activités, d'entrepôts, de laboratoires ou d'ateliers ;
- la fourniture de prestations logistiques ainsi que de services divers liés à la mise à disposition de locaux y compris la gestion du mandat pour compte d'autrui ;
- la construction, la rénovation ainsi que l'exploitation, soit en location, soit en gestion directe, d'incubateurs, de pépinières et d'hôtels d'entreprises et d'une manière générale de tout immobilier lié à l'entreprise et notamment à la jeune entreprise ;
- et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social et à tout objet économique, commercial, immobilier ou financier, similaire ou complémentaire.

Depuis 2019, la société WACANO est inscrite dans un projet de développement ambitieux visant à acquérir plusieurs plateformes entrepreneuriales, à élargir son implantation territoriale et à renforcer l'offre de services aux entrepreneurs, notamment en s'appuyant sur les domaines d'excellence des services consulaires et en renforçant ses propres expertises. C'est dans ce contexte qu'a été conclu l'intégration au 1er janvier 2021 des activités de STARLABS, implantée dans le Val d'Oise et agissant dans le même secteur d'activité et en 2022 la création de la SAS Wacano Villejuif Bio Park.

- **CMAP**

Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris est une association qui a pour objet :

- d'inciter les chefs d'entreprises à recourir à la médiation ou à l'arbitrage pour le règlement de leurs différends ;
- de les sensibiliser ainsi que les conseiller à la mise en œuvre de nouvelles procédures ;
- et de procurer par voie de médiation et d'arbitrage, conformément à son règlement, la solution des différends dont il est saisi.

- **GIE CCI finance**

Le GIE CCI Finance, créé en 2009 à l'initiative des CCI de Paris et de Nice, est au service de la fonction financement, trésorerie et conseil en placement des Chambres de Commerce et d'Industrie en France.

Le GIE assure essentiellement :

- la gestion de trésorerie ;
- l'optimisation des flux ;
- la gestion des placements et des financements et l'adossement d'actifs et de passifs ;
- les couvertures des risques financiers.

- **SCI CAMÉLINAT**

La Société Civile Immobilière Camélinat a pour objet :

- l'acquisition de tous terrains ou immeubles dans le département des Yvelines et en particulier d'un immeuble de 10 400 m<sup>2</sup> de surface de plancher bâti sur un terrain de 14 807 m<sup>2</sup> situé à Mantes la Ville ;
- l'édification de tous immeubles sur des terrains achetés ;
- la location de tout ou partie des immeubles acquis ou construits.

- **CCIT Essonne et Seine-et-Marne**

Les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) sont rattachées, depuis le 1er janvier 2013, à la CCI de Région Paris Ile-de-France conformément au décret n° 2012-595 du 27 avril 2012.

La CCIT Seine-et-Marne détient notamment les entités suivantes :

- SASU Hébergement et services aux entreprises – la société a pour objet principal la création, le développement et la gestion d'espaces ouverts aux entreprises (incubateurs, coworking, hôtels d'entreprises, pépinières d'entreprise, etc.) ;
- SASU Soutien financier aux PME et TPE – la société a pour objet principal d'agir en faveur du soutien et financement en fonds propres des TPE et PME seine et marnaises qui risquent de disparaître du fait des conséquences économiques de la COVID 19 ;
- SASU Développement et attractivité de l'alternance – la société a pour objet principal l'acquisition et/ou la construction de bâtiments à usage d'hébergement des étudiants et apprentis, notamment ceux accueillis au sein du CFA UTEC.

La CCIT de l'Essonne détient quant à elle :

- La SASU Auxess – la société a pour objet principal, la réalisation de projets immobiliers et de prestations de service à destination des entreprises ;
- L'Association Faculté Des Métiers (AFDM), créée en 2005 afin d'offrir aux jeunes et aux entreprises une plus large offre de formations de l'apprentissage et la formation professionnelle ;
- La SCI Faculté Des Métiers, qui porte les locaux de l'AFDM.

## 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

		31/12/2024			31/12/2023		
Sociétés et associations consolidées	Forme Juridique	% Intérêts	% contrôle	Méthode	% Intérêts	% contrôle	Méthode
<i>CCI de Région Paris-Ile-de-France</i>	EPA	Entité-mère					
<i>Association faculte des métiers</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>Amar 2</i>	SAS	82,56	82,56	IG	84,37	84,37	IG
<i>Association ALEGESSEC</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>Association Groupe ESSEC</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>Auxess</i>	SAS	N/A	100	IG	100	100	IG
<i>Beijing CCI Paris Consulting Co., Ltd</i>	SARL	82,56	82,56	IG	84,37	84,37	IG
<i>Besoin d'hébergement des apprentis</i>	SAS	N/A	100	IG	100	100	IG
<i>SCI Camelinat</i>	SCI	35	35	MEE	35	35	MEE
<i>CASSINI</i>	SAS	40,59	50	MEE	40,28	50	MEE
<i>CCI Essonne</i>	EPA	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i> Holding groupe CCI Paris IDF</i>	SAS	100	100	IG	100	100	IG
<i>CCI Seine et Marne</i>	EPA	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>Centre de Médiation &amp; Arbitrage de Paris</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>Développement du territoire</i>	SAS	N/A	100	IG	100	100	IG
<i>ESSEC management consulting</i>	SARL	N/A	100	IG	N/A	100	IG
<i>ESCP</i>	EESC	99,998	99,998	IG	99,99	99,99	IG
<i>ESCP Berlin</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>ESCP Londres</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>ESCP Madrid</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>ESCP Turin</i>	Fondation	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>EESC Ferrandi</i>	EESC	100	100	IG	99,73	99,73	IG
<i>EESC Gobelins</i>	EESC	100	100	IG	99,73	99,73	IG
<i>EESC PML</i>	EESC	100	100	IG	99,73	99,73	IG
<i>EESC ESVM</i>	EESC	100	100	IG	99,73	99,73	IG
<i>EESC MVD</i>	EESC	100	100	IG	99,73	99,73	IG
<i>EESC ESIEE IT</i>	EESC	100	100	IG	99,73	99,73	IG
<i>ESSEC Afrique Atlantique</i>	SARL	N/A	100	IG	100	100	IG
<i>ESSEC Cergy</i>	Société Civile	81,26	81,26	IG	92,59	92,59	IG
<i>ESSEC Construction</i>	SCI	31,53	31,53	IG	74,07	100	IG
<i>ESSEC Singapore</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>ESSEC Ventures 2</i>	SAS	41,68	100	IG	99,96	99,96	IG
<i>Faculté des métiers</i>	SCI	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>GIE CCI Finance</i>	GIE	65,02	65,02	IG	67,47	76,3	IG

<b>GIE Groupe CCIR</b>	GIE	97,85	100	IG	99,82	100	IG
<b>HEC</b>	EESC	82,56	82,56	IG	84,37	84,37	IG
<b>HEC Paris le Château</b>	SASU	82,56	82,56	IG	84,37	84,37	IG
<b>Holding CCI Paris IDF Education</b>	SAS	100	100	IG	100	100	IG
<b>Renforcement de l'accompagnement des entreprises</b>	SAS	N/A	100	IG	100	100	IG
<b>SCI Du Château de Jouy-en-Josas</b>	SCI	82,56	82,56	IG	84,37	84,37	IG
<b>SCI Pandore</b>	SCI	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
<b>SCI Propexpo</b>	SCI	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
<b>Soc d'exploitation du Palais des Sports</b>	SAS	20,42	50	MEE	20,42	50	MEE
<b>SESR</b>	SAS	20,43	25	MEE	20,43	25	MEE
<b>WACANO</b>	SA	100	100	IG	100	100	IG
<b>Wacano Villejuif Bio Park</b>	SAS	51	51	IG	51	51	IG
<b>Société Immobilière du Palais des Congrès</b>	SA	81,68	81,68	IG	81,68	81,68	IG
<b>Viparis</b>	SAS	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
<b>Viparis Expo Services</b>	SAS	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
<b>Viparis Holding</b>	SA	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
<b>Viparis Le Bourget</b>	SNC	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
<b>Viparis Nord Villepinte</b>	SAS	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
<b>Viparis Palais des Congrès de Paris</b>	SAS	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
<b>Viparis Palais des Congrès d'Issy-Les-Moulineaux</b>	SA	38,85	47,56	MEE	38,79	47,49	MEE
<b>Viparis Porte de Versailles</b>	SNC	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE

Légende : IG : Intégration globale / IP : Intégration proportionnelle / MEE : Mise en équivalence

## 2.1 Méthodes de consolidation

- **Intégration Globale**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées par intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat revenant aux tiers dans le résultat du Groupe CCI de Région Paris Ile-de-France est déduite du résultat du Groupe pour obtenir le résultat net consolidé. La part des tiers dans les capitaux propres des filiales est présentée distinctement au passif du bilan, en dehors des capitaux propres revenant au Groupe CCI de Région Paris Ile-de-France, sur la ligne « *intérêts minoritaires* ».

Dans le cas de participations ne donnant pas le contrôle, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires, sont déduits des participations ne donnant pas le contrôle. Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée devait réaliser des bénéfices, les intérêts majoritaires seraient alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux participations ne donnant pas le contrôle ait été totalement éliminée.

Les entités « *ad hoc* » dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Afin de déterminer l'existence de ce contrôle, il est nécessaire d'apprécier l'économie d'ensemble de l'opération à laquelle l'entité « *ad hoc* » participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette dernière et l'entité consolidante.

Selon l'article 211-8 du règlement ANC 2020-01, les critères suivants ont été pris en considération :

- pouvoirs de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion, sur l'entité « *ad hoc* » ou sur les actifs qui la composent, même si ces pouvoirs ne sont pas effectivement exercés. Elle peut, par exemple, dissoudre l'entité, changer les statuts ou, au contraire, s'opposer formellement à leur modification ;
- capacité de bénéficier des résultats de l'entité, par exemple sous forme de flux de trésorerie ou de droits (droits à une quote-part d'actif net, droit de disposer d'un ou plusieurs actifs, droits à la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation) ;
- exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité.

En application de ces critères, le Groupe a considéré qu'il détenait le contrôle des associations et fondations suivantes : ESCP Londres, ESCP Berlin, ESCP Madrid, ESCP Turin, CMAP, Association Groupe ESSEC, ESSEC Singapore, ALEGESSEC et des établissements publics suivants : CCI Essonne et ses filiales et CCI Seine et Marne et ses filiales, et il les a consolidées par intégration globale.

- **Intégration proportionnelle**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint de fait ou de droit sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint s'entend par le partage du contrôle entre un nombre limité d'actionnaires dans le cadre d'un accord contractuel, prévoyant l'exercice du contrôle commun sur l'activité économique de la société et indiquant sa réalisation à travers les décisions à prendre conjointement.

- **Mise en équivalence**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable s'entend par le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Du fait des règles de gouvernance retenues, le Groupe considère qu'il doit mettre en équivalence l'ensemble des sociétés du secteur congrès, foires et expositions à l'exception de SIPAC qui est intégrée globalement, et comptabiliser en provision pour risques et charges les quote-parts négatives qui lui reviennent.

## 2.2 Exclusion du périmètre

Les associations non retenues dans le périmètre sont celles dont le Groupe CCIR n'assume pas la direction et dont il ne retire pas d'avantage. Le Groupe CCIR peut néanmoins soutenir financièrement certaines associations.

Les principales contributions consenties à des associations et autres organismes non consolidés en 2024 ont été les suivantes :

Dénomination du bénéficiaire	en milliers d'euros
Ass, Paris - Ile de France Capitale Economique	195
Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP)	180
Choose Paris Région	188
Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger (UCCIFE) – CCIFI	97
Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Ile-de-France	80
Comité d'Echanges Franco-Japonais (CEFJ)	65
Conférence Permanente des Compagnies Consulaires Africaines et Françaises (CPCCAF)	42
Comité Pour la Promotion à l'étranger des Salons français (PROMOSALONS)	50
MEDEF Fête de l'alternance	45
CPME	40
UNIPEC	25
<b>Total des principales contributions versées par la CCI de Région Paris Ile-de-France</b>	<b>1 007</b>

## **3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **3.1 Référentiel comptable**

Depuis la loi du 1er août 2003 sur la sécurité financière, les établissements publics de l'Etat, et par conséquent les Chambres de Commerce et d'Industrie, sont tenus d'établir des comptes consolidés.

Depuis l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les comptes consolidés du Groupe CCI de Région Paris Ile-de-France sont établis en conformité avec le règlement ANC n°2020-01 de l'Autorité des normes comptables (homologué par arrêté du 29 décembre 2020).

### **3.2 Retraitements de consolidation**

- **Retraitements d'homogénéisation**

Les comptes individuels des entités intégrées dans le périmètre font l'objet de retraitements d'homogénéité afin de respecter les mêmes règles et méthodes comptables au sein du Groupe.

- **Eliminations**

Les charges et les produits reflétant des transactions intra-groupes, ainsi que les créances et dettes intra-Groupe, sont éliminés, Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values ...).

- **Date de clôture**

Toutes les entités appartenant au périmètre clôturent leurs exercices sociaux au 31 décembre à l'exception des principales entités du groupe ESSEC qui tiennent des comptes en année pédagogique (clôture au 31 août de chaque année).

L'ajustement de l'année pédagogique en année civile est effectué par la direction comptable de l'ESSEC.

- **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Quatre filiales sont hors Zone Euro :

- ESCP Londres (en Livre Sterling) ;
- CCI Paris Consulting à Beijing (en Yuan) ;
- ESSEC Singapore (en Dollars Singapouriens) ;
- ESSEC Afrique Atlantique (en Dirhams).

Les comptes de bilan des entités étrangères consolidées par le Groupe sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont réalisés sur la base des taux moyens de change de la période, l'écart de conversion qui en résulte est porté au poste « écarts de conversion » inclus dans les capitaux propres.

### 3.3 Méthodes comptables

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée à :

- 1 à 8 ans pour les logiciels informatiques ;
- 3 ans pour les autres immobilisations incorporelles.

*Écarts d'acquisition :*

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01, les écarts d'acquisition sont classés en tant que composantes de la rubrique « immobilisations incorporelles », ils proviennent de la différence entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs et des passifs des entités acquises.

Ils sont amortis linéairement selon un plan permettant de refléter au mieux les hypothèses et objectifs retenus lors de l'acquisition.

En outre, une fois par an, les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière et de tests de dépréciation. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition et sont amorties, de façon linéaire, sur la base des durées d'utilisation suivantes :

- les constructions sont amorties selon les durées d'utilité propres à chacun de leurs composants (de 5 à 10 ans) ;
- 10 ans pour les installations générales, aménagements et agencements ;
- 10 ans pour le matériel de bureau ;
- 5 ans pour le matériel et l'outillage industriel ;
- 5 ans pour les véhicules ;
- 3 ans pour le matériel informatique ;
- 3 à 10 ans pour le mobilier.

Les immobilisations corporelles dont le coût d'acquisition n'a pu être reconstitué au 1er janvier 1993 (date du bilan d'ouverture de l'ex-CCIP, l'ex-CCIV et de la CRCI), ont été considérées comme complètement amorties à cette date et ont été comptabilisées pour une valeur symbolique (0,15 euro). Par ailleurs, les immeubles à caractère historique du patrimoine de la CCI de Région Paris Ile-de-France ont également été inscrits au bilan pour une valeur symbolique.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle de l'immobilisation, établie à partir de valeurs de marché, devient inférieure de façon significative à sa valeur comptable.

### **Contrat de crédit-bail**

Le Groupe applique la méthode préférentielle relative aux contrats de crédit-bail. Les contrats qualifiés de contrats de crédit-bail sont ceux qui transfèrent au preneur l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif en location, que la propriété soit transférée ou non à la fin du contrat.

Les critères utilisés pour identifier un contrat de crédit-bail sont les suivants :

- Transfert automatique de propriété au terme du contrat,
- Le contrat prévoit le transfert de propriété sur option au terme du contrat à de telles conditions qu'il est hautement probable que l'option sera exercée,
- La durée du contrat recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien,
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du contrat

Les contrats qui ne répondent à aucun de ces critères constituent des contrats de location simples, et les loyers versés sont comptabilisés en charges au compte de résultat.

Pour les contrats caractérisés de crédit-bail, le bien est considéré, en application du principe de prédominance de la substance sur la forme, comme ayant été acheté à crédit. En conséquence le bien est enregistré en immobilisations pour sa juste valeur à la date de conclusion du contrat (ou, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer par le preneur) en contrepartie d'un emprunt au passif du bilan. La redevance enregistrée dans les comptes individuels est annulée dans les comptes consolidés, en contrepartie d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt. Par ailleurs, le bien inscrit en immobilisation est amorti conformément aux méthodes comptables du Groupe dans les mêmes conditions que si l'entité en était propriétaire.

### **• Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont constituées par les titres de participation non consolidés, des titres immobilisés, des prêts et d'autres immobilisations financières.

Les immobilisations financières figurent à leur coût d'acquisition. Au cas particulier des filiales et des participations de la CCI de Région Paris Ile-de-France, ce coût correspond généralement au capital versé lors de la création des sociétés et lors d'augmentations de capital ultérieures.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'une participation, établie sur la quote-part de situation nette de la participation, devient inférieure à son coût d'entrée.

La CCI de Région Paris Ile-de-France fait également figurer en immobilisations financières des placements destinés à couvrir ses engagements au titre de son régime de retraite. Ces placements sont évalués selon les mêmes méthodes que les valeurs mobilières de placement.

- **Créances et dettes en euros**

Les créances et dettes en euros sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de dépréciation lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance (valeur d'inventaire) devient inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations sont estimées sur la base d'une méthode statistique en procédant à un classement chronologique des créances et en attribuant un ratio différent selon l'antériorité des créances (50% pour les créances douteuses échues depuis plus de 6 mois et 100% pour celles échues depuis plus d'un an).

- **Créances et dettes en devises étrangères**

Les créances et les dettes en devises étrangères sont converties au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Conformément au règlement ANC 2020-01, les écarts de conversion des créances et des dettes en devises sont maintenus au bilan en écarts de conversion actif et passif dans les comptes consolidés.

- **Stocks et En-cours**

Les stocks sont constitués principalement par l'approvisionnement des services techniques de maintenance. Les stocks pour la restauration concernent des vins et spiritueux, les produits finis sont composés essentiellement des carnets ATA et des publications juridiques.

Conformément au PCG, ces stocks ont fait l'objet d'une évaluation au coût unitaire moyen pondéré ou à la méthode du Premier entré, premier sorti (FIFO) dans les comptes sociaux.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition. Elles font l'objet de dépréciation si leur valeur liquidative à la clôture est inférieure à leur valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placement sont notamment constituées par des parts de SICAV ou de fonds commun de placement, des obligations, des certificats de dépôt, des bons à moyen terme et des bons de capitalisation. Ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur en capital (valeur « *pied de coupon* » pour les obligations, valeur nominale pour les autres titres) à la date d'acquisition. Les intérêts courus à la date d'achat sont portés dans un compte d'intérêts courus ; les intérêts précomptés et les décotes (écarts favorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrés au poste de « *produits constatés d'avance* ». Les primes (écarts défavorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrées dans un compte de « *charges constatées d'avance* ».

La date de clôture des opérations financières est le dernier jour ouvré de l'année.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées en présence d'une obligation à l'égard de tiers, d'ordre juridique ou implicite, et pour lequel le dénouement de cette obligation nécessitera préalablement une sortie de ressources en faveur de ce tiers, sans contrepartie équivalente. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'organisme envers le tiers.

Conformément à l'option offerte par le règlement CRC 2002-10 modifié par le règlement CRC 2003-07 dans le cadre de l'application de l'approche dite « *par composants* », le Groupe a opté pour la comptabilisation d'une provision pour gros entretien. Sont retenues en « *provision pour gros entretien ou grosses réparations* » les dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

- **Provisions pour engagements sociaux**

Pour tous les engagements sociaux à prestations définies (retraite, indemnités de départ à la retraite et allocation d'ancienneté), la CCI de Région Paris Ile-de-France comptabilise des provisions à son bilan destinées à rattacher leur coût aux périodes au cours desquelles les salariés ont acquis des droits aux régimes en cause. L'évaluation de ces provisions au 31 décembre 2024 a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par la recommandation n°2013-R-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des normes comptables.

Pour les régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, la CCI de Région Paris Ile-de-France a choisi d'appliquer la méthode du corridor à partir du 1er janvier 2007, selon laquelle les écarts actuariels sont différés en hors-bilan. Selon cette méthode, la CCI de Région Paris Ile-de-France doit comptabiliser en charge ou en produit de l'exercice une fraction des écarts actuariels, si les écarts actuariels cumulés

non comptabilisés à la fin de la période précédente excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur des actifs de couverture. L'amortissement est déterminé linéairement sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés. Le régime des allocations d'ancienneté n'étant pas un régime post-emploi, l'intégralité des écarts actuariels constatés au cours de l'exercice est enregistrée immédiatement en résultat.

Les engagements afférents aux avantages au personnel sont évalués à partir des hypothèses suivantes :

Paramètres	
Taux d'actualisation :	
- Indemnités fin de carrière	de 3,20 % à 3,50 %
- Gratifications d'ancienneté	de 3,00 % à 3,40 %
Taux d'évolution des salaires	de 1,50 % à 2,50 %
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2018-2020 (pour les entités françaises) Heubeck-Richttafeln RT2018G (pour l'ESCP Berlin)
Modalités de départ à la retraite	A l'initiative du salarié
Taux de charges sociales patronales	De 50,50 % à 73 %

- **Provision ARE – Aide au Retour à l'Emploi**

Le poste de provisions pour risques et charges intègre également la provision comptabilisée au titre de l'Aide au Retour à l'Emploi, correspondant à l'évaluation du risque d'indemnisation chômage du personnel des entités qui ne cotisent pas directement à Pôle Emploi pour couvrir ce risque.

- **Coûts d'emprunts**

En application du règlement ANC 2020-01, les frais d'émission, les primes de remboursement et les primes d'émission associés à la souscription d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement.

- **Frais de constitution, de transformation et de premier établissement**

En vertu de l'article 272-5 du règlement ANC 2020-01, les frais d'établissement définis à l'article 212-9 du PCG sont obligatoirement comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

- **Charges et produits constatés d'avance**

Les « *charges constatées d'avance* » correspondent à des achats de biens et de services pour lesquels la livraison ou la prestation interviendra après la date de clôture.

Les « *produits constatés d'avance* » correspondent à des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations ou les fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

- **Subventions d'investissement**

Conformément à la recommandation n° 2022-02 du 13 mai 2022, les subventions d'investissement sont reclassées en compte de fonds propres dans le cadre du processus de consolidation, à compter de la clôture des comptes du 31 décembre 2024.

Elles sont reprises au compte de résultat au même rythme que les immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

- **Instruments dérivés**

Le Groupe utilise des instruments dérivés de taux d'intérêts (swaps, tunnels...) et des instruments dérivés sur le change (achats à terme de devises) pour couvrir ses risques financiers. Ces instruments étant adossés de manière précise à des positions existantes ou très probables, ils sont comptabilisés en tant que couverture. Les flux financiers qu'ils engendrent sont enregistrés en résultat de manière à neutraliser la fraction en risque des charges et des produits issus des positions couvertes.

- **Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels correspondent aux éléments inhabituels ou non récurrents, par opposition aux éléments imputables aux activités ordinaires. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du Groupe.

- **Impôts différés**

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences existantes entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En ce qui concerne les actifs d'impôts différés, en particulier ceux relatifs à des déficits reportables, ils sont comptabilisés lorsque leur récupération apparaît probable.

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice.

Ils figurent parmi les autres créances et autres dettes et comptes de régularisation.

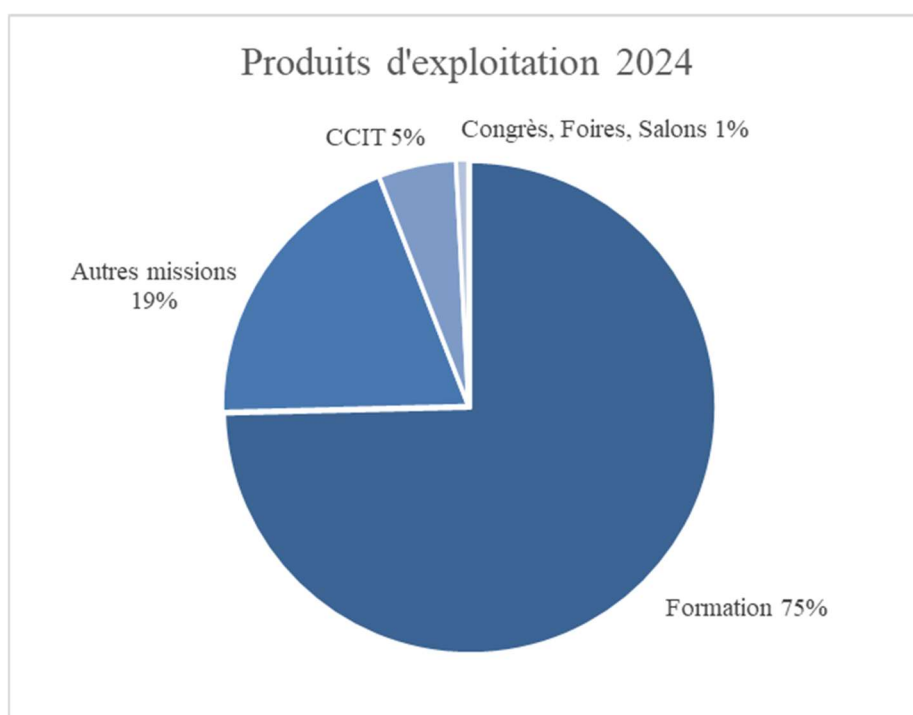
## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

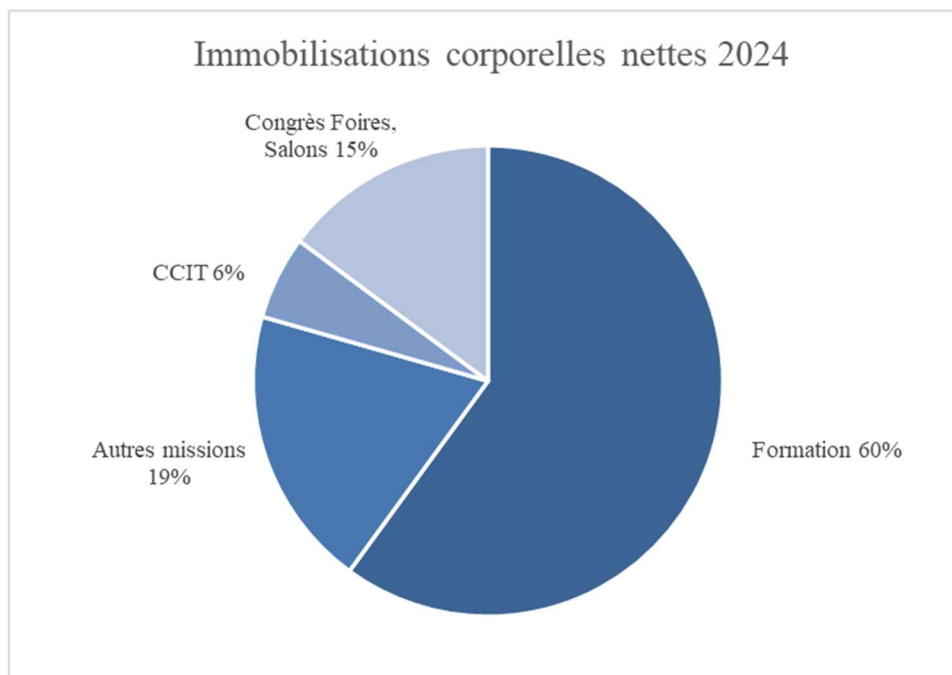
### 4.1 Information sectorielle

Le tableau ci-dessous détaille les informations en millions d'euros pour les secteurs suivants :

- Congrès, foires et salons ;
- Formation ;
- Autres missions ;
- CCIT.

<i>(En millions d'euros)</i>	Congrès Foires, Salons	Formation	Autres missions	CCIT	Total
Produits d'exploitation	8,2	748,3	195,1	51,2	1 002,7
Résultat d'exploitation	(1,1)	(18,2)	14,4	(5,9)	(10,8)
Immobilisations corporelles nettes	109,2	440,6	142,5	42,2	734,5





## 4.2 Résultat d'exploitation

Les éléments contributifs au résultat d'exploitation sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023	Variation 2024 / 2023
Chiffre d'affaires	644,2	586,7	57,5
TFC	114,9	114,3	0,5
Autres produits d'exploitation	191,5	186,9	4,6
Parts contributives	-	-	-
Charges de personnel	(507,5)	(473,5)	(34,0)
Autres charges d'exploitation	(383,5)	(371,9)	(11,6)
Impôts, taxes et versements assimilés	(25,2)	(26,4)	1,2
<b>Résultat d'exploitation hors DAP/RAP</b>	<b>34,5</b>	<b>16,2</b>	<b>18,2</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	(97,4)	(90,1)	(7,3)
Reprises d'amortissements et provisions d'exploitation	52,1	61,6	(9,5)
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(12,3)</b>	<b>1,5</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(2,2)	(2,1)	(0,1)
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements des écarts d'acquisition</b>	<b>(13,1)</b>	<b>(14,4)</b>	<b>1,4</b>

## 4.2.1 Chiffre d’Affaires et Taxe pour Frais de Chambre de Commerce et d’Industrie (TCCI)

### - Evolution du chiffre d’affaires

La croissance significative du chiffre d'affaires du Groupe CCIR pour l'exercice 2024 (+57,5 millions d’euros) s’explique principalement par :

- l’augmentation du chiffre d’affaires des entités du secteur de l’enseignement (hors revenus du CFA CCIR) pour 43,2 millions d’euros sur l’exercice 2024. Elle s’explique par la croissance des effectifs d’étudiants en France et à l’international et se traduisant également par l’ouverture de nouveaux programmes à l’international, ainsi que à l’agrandissement et le réaménagement de certains campus :
  - le groupe ESCP Business School a enregistré un chiffre d’affaires de 181 millions d’euros à la clôture de l’exercice 2024, ce qui représente une augmentation de 20,1 millions d’euros par rapport à l’exercice 2023. Le campus parisien en est le principal contributeur en montant (+10,9 millions d’euros) grâce notamment aux revenus générés par les formations Académiques (Bachelors, Pré-Masters, Masters et MBA). Les autres campus enregistrent pour leur part une croissance à deux chiffres de leurs activités ;
  - le chiffre d’affaires du groupe ESSEC s’élève à 139,2 millions d’euros fin 2024 contre 129,9 millions d’euros sur l’exercice précédent. Cette croissance de 9,3 millions d’euros est principalement alimentée par les revenus provenant des programmes de formation initiale.
  - le groupe HEC a réalisé un chiffre d’affaires de 193 millions d’euros au titre de l’exercice 2024 contre 179,1 millions d’euros en 2023, soit une augmentation de 13,9 millions d’euros. Cette progression est due notamment à l’entité HEC Paris avec :
    - l’accroissement des programmes Executive Education (+8,0 millions d’euros) ;
    - la progression des programmes pre-experience - Grande Ecole et Masters (+5,9 millions d’euros) ;
    - les programmes MBA connaissent un légère baisse de 1 million d’euros, compensée par l’augmentation de 1,3 million d’euros de chiffre d’affaires sur les autres activités (hébergement, restauration, centre d’innovation ...)
- s’agissant de la CCIR Paris Ile-de-France, le chiffre d'affaires global de l'année 2024 est en amélioration significative passant de 47,3 millions d’euros en 2023 à 54,2 millions d’euros en 2024, soit une augmentation de 6,9 millions d’euros, liée à la formation : + 2,4 M€ enregistrés par l’UFA des EESC, +1,7 M€ sur les tests de français et 1,1 M€ par le CFA des Sciences. Le secteur appui a également constaté une croissance de son chiffre d’affaires notamment sur le secteur régional : +1,1 M€. La hausse des loyers de 2,4 M€ a également contribué à la croissance du chiffre d’affaires.

Le tableau ci-après détaille la contribution au chiffre d'affaires du Groupe des principales entités :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023	Variation 2024 / 2023
Groupe HEC	193,0	179,1	13,9
Groupe ESCP	181,0	160,9	20,1
Groupe ESSEC	139,2	129,9	9,3
CCIR Paris Ile de France	54,2	47,3	6,9
EESC FERRANDI	18,1	16,2	2,0
EESC GOBELINS	14,1	13,0	1,2
SIPAC	7,9	7,9	-
WACANO	6,9	6,7	0,2
CCISM	5,1	4,7	0,3
AFDM	2,6	3,3	(0,7)
EESC ESPML	4,3	3,9	0,4
CCIE	3,5	3,5	-
CMAP	4,0	3,7	0,3
GIE	1,5	1,6	-
EESC ESMVD	1,7	1,3	0,4
EESC ESVM	2,4	1,8	0,6
ESIEE	1,1	0,7	0,4
Autres	3,5	1,2	2,3
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>644,2</b>	<b>586,7</b>	<b>57,5</b>

#### - Taxe pour Frais de Chambre de Commerce et d'Industrie (TCCI)

Les produits liés à la TCCI s'élèvent, en 2024, à 114,9 millions d'euros, en hausse de 0,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

#### 4.2.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se présentent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Production immobilisée	3,8	3,2
Subventions d'exploitation	164,3	159,2
Taxe d'apprentissage	11,9	10,1
Transferts de charges	3,1	8,8
Autres produits	8,4	5,6
<b>Total</b>	<b>191,5</b>	<b>186,9</b>

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 191,5 millions d'euros à la clôture 2024, contre 186,9 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 4,6 millions d'euros au cours de l'exercice, et sont constitués de la manière suivante :

## - Subventions d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation sont principalement composés des subventions d'exploitation pour 164,3 millions d'euros au 31 décembre 2024, en augmentation de 5,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, du fait :

- de l'augmentation des subventions d'exploitation de 9,2 millions d'euros, provenant principalement des groupes HEC et ESSEC ;
- la baisse des subventions des OPCO liée au financement du coût des contrats d'apprentissage portées par le CFA de la CCI de Région Paris Ile-de-France pour près de 4,3 millions d'euros.

## - Taxe d'apprentissage

Le Groupe a collecté 11,9 millions d'euros de taxe d'apprentissage sur 2024, en augmentation de 1,8 millions par rapport à 2023.

### 4.2.3 Charges de personnel

Au 31 décembre 2024, les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations brutes	(351,0)	(330,6)
Charges sociales patronales	(156,4)	(142,8)
<b>Total</b>	<b>(507,5)</b>	<b>(473,5)</b>

Les rémunérations brutes s'élèvent à 351 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre 330,6 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 20,4 millions d'euros qui s'explique principalement par :

- le corollaire à l'augmentation constatée des effectifs ainsi qu'à la hausse globale des activités liées au secteur enseignement (section 4-2-1), les principales entités contributrices de cette hausse des rémunérations brutes sont :
  - les entités du Groupe HEC (+6,5 millions d'euros) ;
  - les entités du Groupe ESCP (+9,1 millions d'euros) ;
  - les entités du Groupe ESSEC (+5,6 millions d'euros).
- Cette hausse brute affichée est partiellement compensée par l'effet des salariés mis à la disposition par la CCIR dans les écoles et les deux CCIT (baisse de 1,9 millions d'euros), dont une partie signe chaque année un contrat de travail de droit privé directement dans les écoles pour lesquelles ils travaillent.

La progression des charges sociales est liée :

- à l'évolution des rémunérations brutes évoquées ci-dessous ;
- à l'adhésion au régime d'assurance chômage France-Travail au 1<sup>er</sup> juillet 2024 par la CCIR Paris Ile-de-France et les EESC. Ce nouveau régime s'applique donc désormais au personnel CCIR (dont celui mis à la disposition des EESC et CCIT).

#### 4.2.4 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Autres achats et charges externes	(315,9)	(317,3)
Autres charges	(67,6)	(54,6)
<b>Total</b>	<b>(383,5)</b>	<b>(371,9)</b>

La hausse de 11,6 millions d'euros du poste « *Autres charges d'exploitation* » est en corolaire avec la hausse du chiffre d'affaires 2024 constatée, s'expliquant principalement

- par les augmentations des entités du secteur enseignement :
  - les entités du groupe ESCP (+5,8 millions d'euros) ;
  - les entités du groupe HEC (+8,0 millions d'euros) ;
- compensées par les diminutions suivantes :
  - la CCIR Paris Ile de France (-1,2 millions d'euros), liée notamment aux variations suivantes :
    - Réduction des couts d'apprentissage de 4 M€ ;
    - Diminution des charges d'entretien et réparations : 1,3 M€.
  - Le GIE Groupe CCIR Paris Ile de France (-2,6 millions d'euros) dont -1,3 M€ générées par la baisse du recours aux prestations externes notamment sur les fonctions informatiques.

#### 4.2.5 Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste s'élève à 25,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 26,4 millions d'euros au 31 décembre 2023.

## 4.2.6 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se décomposent ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	(60,7)	(56,9)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(16,1)	(13,6)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(20,6)	(19,6)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(2,2)	(2,1)
<b>Total</b>	<b>(99,6)</b>	<b>(92,2)</b>

A la clôture 2024, les dotations aux amortissements et provisions augmentent de 7,4 millions d'euros rapport à l'exercice précédent, qui s'explique par :

- les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations s'élèvent à 60,7 millions d'euros (soit une augmentation de 3,8 millions d'euros en lien avec les investissements immobiliers et les agencements associés de l'exercice), principalement composées des contributeurs suivants :
  - CCIR Paris Ile de France (15 millions d'euros) ;
  - Les entités du groupe ESSEC (9,5 millions d'euros) ;
  - SIPAC (7,1 millions d'euros) ;
  - Les entités du groupe HEC (8,3 millions d'euros).
- les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 en augmentation de 2,5 millions d'euros au cours de l'exercice, principalement composées des contributeurs suivants :
  - CCIR Paris Ile de France (8,2 millions d'euros) ;
  - Les entités du groupe HEC (2,9 millions d'euros) ;
  - Les entités du groupe ESSEC (1,1 millions d'euros),
  - La CCI de Seine et Marne (1,3 millions d'euros).
- les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 20,6 millions d'euros à la clôture 2024, en augmentation de 1 millions d'euros par rapport à l'exercice 2023, principalement liée aux contributeurs suivants :
  - CCIR Paris Ile de France (8,8 millions d'euros), représentant une augmentation de 1,4 millions d'euros sur la période ;
  - Les entités du groupe ESSEC (4,6 millions d'euros), en retrait de 1,8 millions d'euros,

- L'ESMVD (3,4 millions d'euros) comprenant une provision complémentaire de 2 millions d'euros pour la mise en place de mesures d'accompagnement aux licenciements.

#### 4.2.7 Les reprises de provisions

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Reprises des amortissements et provisions des immobilisations	1,5	-
Reprises des provisions sur actif circulant	16,0	21,2
Reprises des provisions pour risques et charges	34,7	40,3
<b>Total</b>	<b>52,1</b>	<b>61,6</b>

Les reprises de provisions en 2024 s'élèvent à 52,1 millions d'euros contre 61,6 millions d'euros en 2023. Elles sont composées principalement de reprises de provisions de la CCI de Région Paris Ile-de-France pour 35,4 millions d'euros, en repli de 6,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2024. Ces reprises sont principalement constituées de :

- 16,2 millions d'euros au titre de l'engagement retraite CSAV ;
- 6,5 millions d'euros de reprise sur provision pour aide au retour à l'emploi ;
- 8,9 millions d'euros au titre des reprises de provisions pour dépréciations des créances douteuses ;
- 2,5 millions d'euros au titre des provisions IDR et allocation d'ancienneté.

Le poste reflète également les efforts fournis par les entités du secteur enseignement en matière de recouvrement avec notamment, les entités du groupe ESSEC (3,2 millions d'euros).

### 4.3 Résultat financier

Les éléments contributifs du résultat financier sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers de participations non consolidés	-	-
Produits des autres valeurs mobilières de placement	3,5	0,5
Autres intérêts et produits assimilés	37,6	32,6
Reprise sur provisions, transfert de charges	6,9	12,9
Différences positives de change	0,7	0,3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5,3	10,6
Ecart de conversion	-	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>54,0</b>	<b>56,9</b>
Dotations financières aux provisions	(6,2)	(4,7)
Intérêts et charges assimilés	(10,4)	(9,1)
Différences négatives de change	(0,2)	(0,7)
Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement	-	-
<b>Total des charges financières</b>	<b>(16,7)</b>	<b>(14,5)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>37,3</b>	<b>42,3</b>

Les produits financiers s'élèvent à 54 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 56,9 millions sur l'exercice précédent, soit une diminution de 2,9 millions d'euros au cours de l'exercice. Ceux-ci sont principalement composés par :

- les produits financiers de la CCI de Région Paris Ile-de-France s'élevant à 22,5 millions d'euros en 2024, contre 31,4 millions d'euros en 2023. Ils sont générés par :
  - les revenus de placements pour 9,3 millions d'euros (contre 9,1 millions d'euros en 2023) ;
  - les produits relatifs aux VMP et autres actifs financiers pour 3,1 millions d'euros, contre 0,3 millions d'euros en 2023 ;
  - les reprises sur dépréciations des immobilisations financières pour 5,9 millions d'euros (contre 11,9 millions d'euros en 2023) ;
  - les cessions de valeurs mobilières de placement pour 4 millions d'euros (contre 10,0 millions d'euros en 2023).
- les produits financiers de la SIPAC s'élevant à 17,8 millions d'euros, contre 16,8 millions en 2023, composés principalement par :
  - les intérêts sur les avances consenties à Propexpo et à Viparis PDV pour 14,2 millions d'euros (contre 13,8 millions d'euros en 2023). La hausse s'explique par l'augmentation des taux d'intérêts appliqués, passant de 5,57 % à 5,75 % ;
  - les intérêts sur le prêt Cassini représentant 1,5 million d'euros en 2024,
  - les intérêts générés par les placements de la trésorerie disponible pour 2,2 millions d'euros (contre 1,6 millions d'euros en 2024).

Les charges financières 2024 s'élèvent à 16,7 millions d'euros (contre 14,5 millions d'euros en 2023). Elles sont principalement portées par :

- la CCIR Paris Ile de France (pour 11 millions d'euros) et concernent :
  - les dotations aux provisions pour 5 millions d'euros, dont les obligations en devises (représentant 3,9 millions d'euros) ;
  - les intérêts et charges assimilées pour un montant de 3,4 millions d'euros ;
  - les charges sur cessions de VMP pour 2,6 millions d'euros ;
- les entités du groupe ESSEC pour 2,1 millions d'euros (contre 0,3 millions d'euros en 2023), provenant des dotations aux provisions financières et des charges sur cessions de VMP
- la SIPAC pour 2,3 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros en 2023, provenant principalement de la dette bancaire relative au financement du Hall 7.

#### 4.4 Résultat exceptionnel

Les éléments contributifs du résultat exceptionnel sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024		31/12/2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de gestion	(33,2)	10,2	(0,7)	5,5
Opérations en capital	(4,3)	16,7	(43,4)	57,6
Dotations / Reprises provisions	(23,0)	10,8	(4,2)	1,5
<b>Total</b>	<b>(60,5)</b>	<b>37,6</b>	<b>(48,3)</b>	<b>64,6</b>
<b>Charges et produits exceptionnels</b>	<b>(22,9)</b>		<b>16,3</b>	

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel ressort négativement à 22,9 millions d'euros, composé des opérations suivantes :

- des produits exceptionnels pour 37,6 millions d'euros, dont le principal contributeur est :
  - la CCI de Région Paris Ile-de-France avec 13,6 millions d'euros dont :
    - La cession de la maison de l'apprentissage LMA située à Gennevilliers pour 2,7 millions d'euros ;
    - La quote-part de subventions d'investissements pour 5,3 millions d'euros ;
    - La reprise sur provision pour restructuration d'un montant de 3,4 millions d'euros.
- des charges exceptionnelles pour 60,5 millions d'euros dont les principaux contributeurs sont :
  - la CCI de Région Paris Ile-de-France avec 15,8 millions d'euros incluant

- la valeur nette comptable de l'actif immobilier cédé (maison de l'apprentissage à Gennevilliers) pour un total de 2,9 millions d'euros ;
  - les indemnités de licenciements comptabilisées au cours de l'exercice pour 9 millions d'euros ;
  - et le prélèvement sur fonds de roulement comptabilisé dans les comptes de la CCIR pour 2,7 M€ ;
- le GIE Groupe CCI Paris IDF pour 5,3 millions d'euros correspondant principalement aux dotations aux provisions pour restructuration,
  - l'ESMVD pour 18,6 millions d'euros correspondant aux dotations aux provisions pour :
    - les charges de restructuration pour 6,5 millions d'euros,
    - la perte d'exploitation 2025 et 2026 estimée à 12,3 millions d'euros.

La variation du résultat exceptionnel de – 39,1 millions d'euros entre 2023 et 2024 provient principalement :

- des cessions immobilières de Noisy et Osny opérées en 2023 et qui avaient générées une plus-value totale de 6,6 millions d'euros ;
- de frais liés aux indemnités de licenciement qui augmentent de 15,4 M€ sur le groupe dont + 10,2 millions d'euros liés au personnel CCIR dont le personnel MAD et + 4 millions liés au personnel du GIE Groupe CCIPIDF ;
- de la provision pour perte d'exploitation de l'ESMVD pour 12,3 millions d'euros,
- Le prélèvement sur fonds de roulement comptabilisé dans les comptes de la CCIR pour 2,7 M€, de la CCI Essonne pour 0,5 M€ et de la CCI Seine et Marne pour 1, 2 M€.

#### 4.5 Impôt sur les résultats

Au regard de l'impôt sur les sociétés, les activités propres de la CCI de Région Paris Ile-de-France restent scindées en deux secteurs distincts, l'un dit « *lucratif* », soumis à l'IS de droit commun, l'autre dit « *non lucratif* », relevant des dispositions spécifiques de l'article 206-5 du Code Général des Impôts.

○ **Ventilation du résultat avant impôt et de la charge d'impôt :**

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Résultat soumis à l'impôt sur les bénéfices	28,8	(6,4)
Résultat non soumis à l'impôt sur les bénéfices (activités non taxables de la CCIP) et associations non soumises à l'IS	(8,5)	6,6
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>20,2</b>	<b>0,2</b>

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Impôts exigible	(17,7)	(8,9)
Impôts différés	0,2	0,6
<b>Total impôt sur les résultats</b>	<b>(17,5)</b>	<b>(8,3)</b>

○ **Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et comptabilisée :**

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>20,2</b>	<b>0,2</b>
Impôts à 25 %	(5,1)	0,0
Incidence des :		
Impact de l'amortissement/dépréciation des GW et reprise des badwill	-	(0,1)
Autres différences permanentes	(0,0)	0,7
Différences de taux étrangers	0,0	0,2
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(0,7)	
Reconnaissance des déficits fiscaux reportables et des autres différences temporaires déductibles ou utilisation de déficits fiscaux et différences temporelles antérieurement non activées	0,2	
Crédits d'impôts	1,1	0,0
Impact des sociétés mise en équivalence	(4,0)	(15,8)
Activité non fiscalisée	(8,5)	6,6
Retenues à la source	(0,1)	(0,1)
Ajustement charge d'impôt n-1	(0,5)	-
Autres	0,0	0,2
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(17,5)</b>	<b>(8,3)</b>

○ **Impôts différés actifs et passifs :**

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
<b>IDA</b>		
SIPAC		
<b>Total IDA</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>IDP</b>		
SIPAC	9,1	9,4
<b>Total IDP</b>	<b>9,1</b>	<b>9,4</b>

## 5. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

### A. ACTIF

#### 5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

<i>Valeur nette, (En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Concessions, brevets, droits similaires	12,4	10,2
Autres immobilisations incorporelles	17,2	15,4
Ecart d'acquisition	78,9	79,1
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>108,5</b>	<b>104,7</b>

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition) s'analyse comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette
<b>31/12/2023</b>	<b>105,3</b>	<b>(79,8)</b>	<b>25,6</b>
Acquisitions	9,4	-	9,4
Variations de périmètre			
Diminutions	(2,5)	2,4	(0,1)
Dotations aux amortissements		(6,4)	(6,4)
Reprises de provisions		0,9	0,9
Autres mouvements	(2,0)	2,1	0,1
<b>31/12/2024</b>	<b>110,2</b>	<b>(80,8)</b>	<b>29,6</b>

#### Ecarts d'acquisitions :

La variation des écarts d'acquisition sur la période considérée s'analyse comme suit :

*(En millions d'euros)*

Ecarts d'acquisition positifs	Ouverture	Variations de périmètre	Amortissement /Dépréciation	Clôture
Valeur brute	426,2	2,1		428,3
Amortissement/Dépréciation	(347,1)		(2,2)	(349,3)
<b>Net</b>	<b>79,1</b>	<b>2,1</b>	<b>(2,2)</b>	<b>78,9</b>

La variation de périmètre de 2,1 millions d'euros correspond à un nouveau goodwill constaté sur le groupe Comexposium Holding suite aux acquisitions de la période.

Ce poste présente un solde net de 78,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 et se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)

Détail des écarts d'acquisition positifs	Valeur brute	Amortissement/ Dépréciation	Net
Comexposium Holding	218,0	(216,1)	1,9
Viparis SAS	19,7	(19,7)	-
Propexpo	0,9	(0,9)	-
SIPAC	3,7	(2,9)	0,7
SEPS	0,5	(0,5)	-
SESR	11,8	(11,8)	-
Viparis Porte de Versailles	173,3	(97,0)	76,3
Viparis Issy	0,4	(0,4)	-
<b>Total</b>	<b>428,3</b>	<b>(349,3)</b>	<b>78,9</b>

La durée d'amortissement des écarts d'acquisition est de :

- 50 ans<sup>1</sup> pour Viparis Porte de Versailles (durée liée au bail emphytéotique administratif) ;
- 18 ans pour Viparis SAS et Comexposium Holding ;
- 11 ans pour SESR ;
- 20 ans pour les autres sociétés.

## 5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>Valeur nette, (En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Terrains	116,1	109,0
Constructions	454,1	442,3
Installations techniques, matériel et outillages	12,8	8,8
Autres immobilisations corporelles	64,0	56,9
Immobilisations en cours	86,6	67,7
Avances et acomptes	0,9	2,2
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>734,5</b>	<b>687,0</b>

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles est constituée de :

<sup>1</sup> Pour rappel, jusqu'au 31/12/2013, la durée d'amortissement retenue était de 18 ans.

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette
<b>31/12/2023</b>	<b>1 668,9</b>	<b>(981,9)</b>	<b>687,0</b>
Acquisitions	77,7		77,7
Diminutions	(41,2)	37,0	(4,2)
Dotations aux amortissements		(54,4)	(54,4)
Reprises de provisions		0,5	0,5
Variations de périmètre	-	-	-
Autre (1)	28,5	(0,5)	28,0
<b>31/12/2024</b>	<b>1 733,8</b>	<b>(999,2)</b>	<b>734,5</b>

(1) La ligne *Autre* correspond au crédit-bail détaillé ci-dessous.

Les principales acquisitions de l'exercice intègrent :

- les effets des évolutions de différents projets de constructions et d'aménagements de site exposés dans la section *1.1 Evènements marquants*.
- les achats de matériels informatiques et autres immobilisations corporelles par l'ensemble des entités du Groupe pour 17,4 millions d'euros.

Les principales diminutions de l'exercice concernent l'immobilier cédé ou restitués ainsi que les installations techniques et aménagements associés (la cession de La Maison de l'Apprentissage à Gennevilliers pour une valeur brute de 6,9 millions d'euros, la restitution des locaux rue du Louvre dont les installations et aménagements s'élevaient à 3,9 millions d'euros) et le matériel informatique pour 6 millions d'euros, en lien avec les renouvellements d'immobilisations réalisés depuis 2023.

### Crédit-bail

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette
<b>31/12/2023</b>			
Acquisitions			-
Diminutions			-
Dotations aux amortissements		(0,3)	(0,3)
Reprises de provisions			-
Variations de périmètre			-
Autre	27,2		27,2
<b>31/12/2024</b>	<b>27,2</b>	<b>(0,3)</b>	<b>26,9</b>

L'ESCP Turin a contracté en juillet 2024 un contrat de crédit-bail pour son nouveau campus. Le contrat porte sur une durée de 15 ans avec une levée d'option possible à compter de la 4<sup>ème</sup> année du contrat. Celui-ci a fait l'objet dans les comptes consolidés d'un retraitement au bilan, conduisant à reconnaître un actif s'élevant à 27,2 m€ et d'une dette du même montant, prenant en considération l'exercice de la levée d'option à la fin de la 5<sup>ème</sup> année de contrat.

### 5.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont stables sur l'exercice et se décomposent comme suit :

<i>Valeur nette (En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation non consolidés	4,1	5,8
Créances rattachées à des participations	296,0	295,0
Prêts	9,1	6,9
Autres immobilisations financières	341,5	343,2
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>650,8</b>	<b>650,8</b>

#### Titres de participation non consolidés

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute	Pourcentage de contrôle	Entité détentrice
SEM INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES	1,69	<10%	CCIR / CCIE / CCIS
CCI.fr	0,96	3,41%	CCIR
SEMARDEL	0,30	1,06%	CCIE
LA FABRIQUE D'A VENIR	0,30	<20%	CCIS
PARIS TERMINAL	0,20	4,45%	CCIR
SAEML	0,20	1,62%	CCIR
EXATEC	0,20	7,00%	CCIE
NOWW	0,15	8,00%	Groupe ESSEC
CITALLIOS	0,10	0,60%	CCIR
SEMAEST	0,10	0,19%	CCIR
BUBBLZ	0,10	7,00%	Groupe ESSEC
MAP PATHO	0,10	5,00%	Groupe ESSEC
EAZYGAIN	0,10	6,00%	Groupe ESSEC
MYBRAZIL	0,10	8,00%	Groupe ESSEC
BIZZO	0,10	9,00%	Groupe ESSEC
PHD TALENT	0,10	8,00%	Groupe ESSEC
SULITEST	0,10	10,30%	Groupe ESSEC
MINA STORM	0,10	6,00%	Groupe ESSEC
FOB	0,10	5,00%	Groupe ESSEC
CCI WEBSTORE	0,10	<20%	CCIS
Autres	2,55	<20%	
<b>Valeur brute</b>	<b>7,75</b>		
Dépréciation	(3,61)		
<b>Valeur nette</b>	<b>4,14</b>		

Aucune des participations ci-dessus ne fait partie du périmètre de consolidation, compte-tenu du pourcentage de contrôle limité de la CCI de Région Paris Ile-de-France.

#### Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations concernent SIPAC et représentent des comptes courants et des prêts avec les sociétés mises en équivalence dont :

- un compte courant avec la SCI Propexpo pour 178,8 millions d'euros ;

- un compte courant avec Viparis Porte de Versailles pour 67,6 millions d'euros ;
- un prêt au groupe Comexposium pour 49,6 millions d'euros.

### Autres immobilisations financières

A la rubrique « autres immobilisations financières » du bilan, figurent principalement les éléments suivants :

<i>Valeur nette (En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Des fonds destinés au remboursement d'emprunts placés à long terme par la CCI Paris Ile-de-France (il s'agit du placement de 7,7 M€ et ses produits financiers cumulés détenus en vue du remboursement en 2028 de la Totalité du capital emprunté pour financer l'acquisition du bâtiment de PARSIFAL College à Londres).	7,7	8,5
Des fonds placés à long terme par la CCI Paris Ile-de-France afin de financer les engagements de retraite.	164,2	168,0
Autres placements	169,6	166,7
<b>Total</b>	<b>341,5</b>	<b>343,2</b>

Les autres placements correspondent, pour les autres sociétés du groupe, à des couvertures d'emprunts, des couvertures d'engagement de retraite (sur l'ESCP Berlin notamment) et aux placements des excédents de trésorerie.

### 5.4 Participations mises en équivalence

Evolution de la valeur des titres de participations mises en équivalence :

<i>(En millions d'euros)</i>	Ouverture	QP de remontée du résultat SNC	Résultat de la période	Variation de périmètre	Diminution	Autres mouvements	Clôture
Groupe Propexpo	217,3	2,4	16,4	-	-	-	236,1
CAMELINAT	0,2	-	-	-	-	-	0,2
Groupe Viparis Holding	(193,5)	1,3	(1,8)	-	-	1,2	(192,8)
Groupe Viparis Porte de Versailles	(32,4)	(0,3)	4,7	-	-	0,2	(27,8)
CASSINI	(287,0)	-	(3,8)	1,9	-	(1,8)	(290,7)
<b>Titres MEE nets</b>	<b>(295,3)</b>	<b>3,4</b>	<b>15,5</b>	<b>1,9</b>	<b>-</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(274,9)</b>

L'amélioration de la valeur nette des titres mis en équivalence au cours de l'exercice, d'un montant de 18,9 millions d'euros, s'explique principalement par les résultats bénéficiaires de 2024 des entités des groupes PROPEXPO et Viparis Porte de Versailles.

### Viparis

L'exercice 2024 est marqué par l'accueil des Jeux Olympiques de Paris. De nombreux sites du groupe ont accueilli tant les compétitions que les fonctions supports (presse internationale en particulier).

La contribution en termes d'activité est de 99,2 M€ de chiffres d'affaires et 39,2 M€ d'EBITDA supplémentaires sur un exercice présentant un chiffre d'affaires total pour 2024 de 421,9 M€ et un EBITDA de 163,1 M€.

## 5.5 Stocks et en-cours

<i>Valeur nette, (En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières, approvisionnements	0,4	0,3
Produits intermédiaires et finis	0,0	0,0
Marchandises	0,1	0,2
Avances et acomptes versés sur commandes	-	8,0
<b>Total Stocks et en-cours</b>	<b>0,5</b>	<b>8,4</b>

## 5.6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	205,8	196,1
Dépréciation	(19,2)	(16,9)
<b>Valeur nette</b>	<b>186,6</b>	<b>179,1</b>

L'augmentation de 7,5 millions d'euros des créances clients au cours de l'exercice s'explique principalement par la contribution :

- de la CCIR (+1,7 millions d'euros et un encours total de 24,5 millions d'euros) dont une diminution de la dépréciation des créances clients pour 0,7 millions d'euros.
- Des écoles rattachées au secteur enseignement (+9,4 millions d'euros), représentatif de près de 82% des encours clients du Groupe au 31 décembre 2024. Les principaux contributeurs étant :
  - les entités du Groupe ESCP (-4 millions d'euros et un encours total de 62,3 millions d'euros) ;
  - les entités du Groupe HEC (+10 millions d'euros et un encours total de 56,1 millions d'euros) ;
  - les entités du Groupe ESSEC (+4,5 millions d'euros et un encours total de 24,1 millions d'euros) ;
  - Ferrandi (-0,5 million d'euros et un encours total de 4,3 millions d'euros).
- Des créances de SIPAC, (-6 millions d'euros), liées aux régularisations annuelles des intérêts sur comptes courants et prêts (SCI Propexpo et Viparis PDV) facturées en fin d'exercice 2023, compte tenu notamment de la hausse significative des taux d'intérêts maximum déductibles.

## 5.7 Autres créances et comptes de régularisation

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Autres créances	63,8	64,1
Ecart de conversion	0,4	0,8
Charges constatées d'avance	28,8	21,8
<b>Valeur brute</b>	<b>93,0</b>	<b>86,6</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(8,2)</b>	<b>(8,4)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>84,8</b>	<b>78,2</b>

Les créances de l'actif circulant ont des échéances inférieures à un an. Les autres créances correspondent essentiellement aux subventions d'investissement notifiées et aux subventions d'exploitation à recevoir.

La variation nette de l'exercice (+6,6 millions d'euros) s'explique principalement par l'augmentation des charges constatées d'avance, dont les principales variations proviennent :

- Du groupe ESSEC pour + 2,6 millions d'euros ;
- Du Groupe HEC pour + 1,7 millions d'euros.

## 5.8 Disponibilités, Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie nette

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placements	202,8	235,0
Disponibilités	316,5	302,6
<b>Total trésorerie active</b>	<b>519,4</b>	<b>537,5</b>
Trésorerie passive	(28,3)	(27,2)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>491,1</b>	<b>510,3</b>

A la clôture de l'exercice 2024, la trésorerie nette s'élève à 491,1 millions d'euros, soit une dégradation de 19,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique principalement par :

- 77,9 millions d'euros de flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de l'ensemble des entités du Groupe qui se décompose principalement entre la marge brute d'autofinancement généré par les différentes entités consolidées et l'effet positif de la variation du besoin en fonds de roulement cumulé. Les principales entités contributrices de ce flux sont :
  - la CCIR Paris Ile de France (+ 21 millions d'euros) ;
  - les entités du groupe ESCP (+ 38,5 millions d'euros) ;
  - les entités du groupe ESSEC (+ 5,4 millions d'euros) ;
  - le GIE Groupe CCIR (+ 3,8 millions d'euros).
- - 90,7 millions d'euros de flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement, incluant :

- Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice de l'ensemble des entités du Groupe pour 87,0 millions d'euros (hors opérations de réinvestissements sous forme de placement par la CCIR dont l'effet est détaillé ci-dessous).
- La cession immobilière chez la CCIR Paris Ile de France de la cession de la maison de l'apprentissage LMA situé à Gennevilliers pour 2,7 millions d'euros.
- Les opérations de réinvestissements des placements financiers (opérations d'achats-reventes nette) avec un effet négatif sur la trésorerie courante pour 4,1 millions d'euros.
- -6,6 millions d'euros de flux net de trésorerie générés par les opérations de financements, s'expliquant principalement par les opérations de financement suivantes :
  - la variation nette des souscriptions et remboursements d'emprunts de l'exercice pour -17,7 millions d'euros ;
  - partiellement compensée par l'effet de l'augmentation de capital d'HEC du 15 novembre 2024 ayant un impact positif sur la trésorerie de 8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les valeurs mobilières de placement (SICAV, FCP, obligations, OPCI, BMTN, EMTN) s'élèvent à une valeur bilantielle nette en portefeuille de 202,8 millions d'euros, principalement composées par des dépôts à terme. Sur la période, ces placements ont diminué de 32,1 millions d'euros, provenant principalement :

- du groupe ESCP pour 16 millions d'euros ;
- du groupe ESSEC pour 8,1 millions d'euros ;
- du groupe HEC pour 5 millions d'euros ;
- de l'ESVM pour 8,6 millions d'euros.

## B. PASSIF

### 5.9 Capitaux Propres, part du Groupe

<i>(En millions d'euros)</i>	Apports	Réserves et résultat	Total
<b>31/12/2022</b>	<b>319,7</b>	<b>(234,6)</b>	<b>85,1</b>
Résultat 2023		(5,1)	(5,1)
Distribution de dividendes		0,0	0,0
Variation de périmètre		10,8	10,8
Autres mouvements		2,5	2,5
<b>31/12/2023</b>	<b>319,7</b>	<b>(226,3)</b>	<b>93,4</b>
Résultat 2024		(8,2)	(8,2)
Distribution de dividendes		0,0	0,0
Variation de périmètre		6,6	6,6
Autres mouvements		68,2	68,2
<b>31/12/2024</b>	<b>319,7</b>	<b>(159,7)</b>	<b>160,0</b>

#### Apports

Les apports correspondent à l'écart d'ouverture du premier bilan déterminé par la différence entre l'actif et le passif établis à la date du 1er janvier 1993.

#### Réserves et résultats

Les principales variations de l'exercice se décomposent entre :

- l'évolution du poste « Variation de périmètre » en lien avec l'opération d'augmentation de capital de HEC souscrite par la Fondation HEC à hauteur de 8 millions d'euros conduisant à une augmentation de la valeur des réserves de 6,6 millions d'euros à hauteur du nouveau pourcentage d'intérêt du Groupe CCIR (82,56 %), le reliquat de l'augmentation de capital impactant le poste « Intérêts minoritaires » pour 1,4 millions d'euros ;
- les « autres mouvements » correspondent pour l'essentiel :
  - à la correction des pourcentages d'intérêt des entités du groupe ESSEC en contrepartie du poste « Intérêts minoritaires » pour -10,7 millions d'euros ;
  - au classement des subventions d'investissement en composante des capitaux propres, avec un impact pour la part du groupe de 80,6 millions d'euros.
  - aux variations générées par Cassini pour -1,2 millions d'euros provenant principalement de l'engagement d'achat de titres minoritaires.

### 5.10 Intérêts minoritaires

La part des capitaux propres n'appartenant pas au Groupe CCIR se présente comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
<b>Début de l'exercice</b>	<b>79,5</b>	<b>92,2</b>
Part des minoritaires dans les résultats	10,9	(3,1)
Changement de méthode	0,0	0,0
Autres (dont distribution de dividendes et variations de périmètre)	73,8	(9,6)
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>164,2</b>	<b>79,5</b>

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part des capitaux propres des filiales consolidées qui revient aux ayant droits externes et sont essentiellement constitués par la part de titres SIPAC détenue par CEP Développement. La CCI de Région Paris Ile-de-France ne détenant aucune quote-part de capital de l'entité, les capitaux propres de l'entité constituent en totalité des intérêts minoritaires, qui sont isolés sur une ligne spécifique des capitaux propres.

Les intérêts minoritaires incluent également 100 % des fonds propres des entités de forme associative intégrées globalement par la CCI de Région Paris Ile-de-France.

Les mouvements de ce poste sont composés principalement par le corollaire des variations de périmètre et des autres mouvements impactant HEC, ESSEC et Cassini détaillés à la section précédente, ainsi que par le classement des subventions d'investissements en capitaux propres avec un impact pour les intérêts minoritaires de 61,6 millions d'euros.

## 5.11 Provisions pour risques et charges

### Caractéristiques des engagements provisionnés

Les engagements à prestations définies du Groupe vis-à-vis du personnel sont principalement constitués d'engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ et prestations de retraites) et d'autres avantages tels que des allocations d'ancienneté.

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Engagements sociaux	444,1	470,0
Autres	44,2	16,6
<b>Total</b>	<b>488,3</b>	<b>486,6</b>

La rubrique engagements sociaux concerne principalement la CCI de Région Paris Ile-de-France et se décompose de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Engagement de retraite	361,8	373,7
Indemnités de départ à la retraite	23,4	25,1
Allocations d'ancienneté	2,5	2,5
CMAC	19,0	25,0
<b>Total</b>	<b>406,7</b>	<b>426,3</b>

La provision CMAC couvre le risque lié au statut d'auto-assureur de la CCI de Région Paris Ile-de-France dans le cadre de l'indemnisation du chômage de ses collaborateurs.

Les autres provisions comprennent une nouvelle dotation de l'exercice pour la perte d'exploitation de l'ESMVD estimée à 12,3 millions d'euros.

## 5.12 Emprunts et autres dettes financières

Au 31 décembre 2024, les emprunts et autres dettes financières se ventilent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	142,0	160,5
Emprunts et dettes financières divers	23,4	24,4
Dettes de crédit bail	27,0	
<b>Total emprunt et autres dettes financières</b>	<b>192,4</b>	<b>185,0</b>

- L'augmentation du poste « *emprunts et autres dettes financières* » pour un montant global de 7,4 millions d'euros s'explique principalement :
  - par des nouveaux emprunts sur les entités suivantes :
    - l'ESCP Turin, dans le cadre du traitement de son contrat de crédit bail a reconnu une nouvelle dette de 27,2 millions d'euros en juillet 2024,
    - l'association Groupe ESSEC a contracté un nouvel emprunt au cours de l'exercice pour 0,5 millions d'euros.
  - par des remboursements d'emprunts des entités suivantes :
    - la CCIR Paris Ile-de-France (9,3 millions d'euros) ;
    - l'Association Groupe ESSEC (3,5 millions d'euros) ;
    - la SIPAC (4,4 millions d'euros) ;
    - les entités WACANO (0,9 millions d'euros).

Les emprunts et dettes financières par échéance sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ( <i>contractés pour une durée de plus de deux ans à l'origine</i> )	142,0	18,8	92,5	31,3
Emprunts et dettes financières divers	23,4	21,3	0,2	1,3
Dettes de crédit bail	27,0	0,6	2,6	23,9
<b>Total</b>	<b>192,4</b>	<b>40,7</b>	<b>95,3</b>	<b>56,4</b>

### 5.13 Taux d'intérêt et couvertures de taux

Les comptes de la CCI de Région Paris Ile-de-France font apparaître une dette d'emprunt de 72,5 millions d'euros dont 11,0 millions ont une échéance à plus de cinq ans. La dette de la CCI de Région Paris Ile-de-France fait l'objet de couverture de taux d'intérêt via des stratégies utilisant des produits financiers de type swaps et options.

### 5.14 Fournisseurs et comptes rattachés

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	79,7	87,9
<b>Total</b>	<b>79,7</b>	<b>87,9</b>

La variation du poste « *fournisseurs et comptes rattachés* » pour un montant global de 8,2 millions d'euros est notamment corrélée à l'évolution de l'activité des entités du secteur enseignement.

### 5.15 Autres dettes et comptes de régularisation

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus	26,8	33,9
Dettes fiscales et sociales	139,1	110,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7,1	3,2
Autres dettes	53,5	54,1
Produits constatés d'avance	661,6	629,3
Passif d'impôt différé	9,1	9,4
<b>Total</b>	<b>897,3</b>	<b>840,6</b>

Les autres dettes augmentent de 56,6 millions d'euros provenant principalement :

- des dettes fiscales et sociales pour 28,3 millions d'euros, en lien avec l'augmentation des effectifs et l'augmentation des charges à payer pour indemnités de licenciement dans le cadre des plans de restructuration ;
- les produits constatés d'avance pour 32 millions d'euros dont la progression est corrélée à la progression significative du chiffre d'affaires des entités du secteur enseignement.

Par ailleurs, le poste « produits constatés d'avance » tient compte notamment :

- d'un montant de 352,9 millions d'euros (contre 357,2 millions d'euros en 2023) correspondant au canon payé par la SCI Propexpo pour le site de Villepinte à SIPAC et relatifs au paiement pour le bail enphytéotique d'une durée de 99 ans ;
- des produits constatés d'avance provenant de l'activité Formation (dont les principaux contributeurs sont le groupe ESCP pour 118,9 millions d'euros, le groupe HEC pour 83,2 millions d'euros et le groupe ESSEC pour 74,5 millions d'euros), où la facturation est préalable à la dispensation des cours et enseignements pour une grande partie des formations. La hausse de ces produits constatés d'avance de 31,4 millions d'euros par rapport à 2023 est à mettre en regard de la croissance du chiffre d'affaires sur la période.

## **6. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **6.1 Participation de l'Employeur à l'Effort de Construction (PEEC)**

Des garanties ont été accordées, avant le 31 décembre 2001, par l'ex-CCIP, dans le cadre de son activité Collecte et gestion de la PEEC, à la Caisse des Dépôts et Consignations, sur des prêts consentis par cet organisme sur fonds d'épargne.

L'activité Collecte et Gestion de la PEEC a été transférée à l'Office Interprofessionnel de Logement (OCIL) au 31 décembre 2001.

L'OCIL ne pouvant être juridiquement garant de prêts consentis sur fonds d'épargne par la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCI de Région Paris Ile-de-France reste redevable de cette obligation vis-à-vis de cette dernière à raison des prêts actuellement en cours. Néanmoins, en cas de mise en jeu des garanties en cause, la CCI de Région Paris Ile-de-France se retournerait vers l'OCIL.

A ce titre la CCIR Paris Ile-de-France a perçu de la part d'Action Logement ASTRIA sur 2024, la somme de 591 K€ relative aux remboursements des contributions 2003 & 2004.

### **6.2 Les placements financiers CSAV**

Dans le cadre des placements financiers visant à financer la CSAV, la CCIR s'est engagée sur des montants restants à investir dans les fonds non cotés de la CSAV.

Ces montants sont appelés par tranche (appels de fonds) pendant 3 à 5 ans à partir du premier investissement.

### **6.3 Les engagements de retraite**

Comme précisé dans la note 3.3 de la présente annexe, la CCI Région Paris Ile-de-France applique la méthode du Corridor, selon laquelle les écarts actuariels sont différés en hors bilan.

Au 31 décembre 2024, les provisions comptabilisées au passif sont supérieures aux engagements de retraite CSAV et IDR.

### **6.4 Cautions**

Les cautions mises en place sont les suivantes :

#### 6.4.1 CCI de Région Paris Ile-de-France

Les cautions mises en place pour la CCI Région Paris Ile-de-France auprès de la BNP-PARIBAS sont les suivantes :

Banque	Date de l'opération	Objet	Montant	Expiration
BNP PARIBAS	26/07/1976	Préfecture de Paris	304,90 €	Jusqu'à main levée
BNP PARIBAS	26/11/2010	MARSA MAROC	9 303 €	Jusqu'à main levée
BNP PARIBAS	01/01/2002	Entrepôt (caution versée aux services fiscaux)	4 573,00 €	Jusqu'à main levée

#### 6.4.2 Association Groupe ESSEC

Banque	Objet	Montant	Expiration
Caisse d'Epargne	Nantissement de 7,5 millions d'euros donné à la Caisse d'Epargne dans le cadre de l'emprunt pour Campus 23,	7, 5 millions d'euros	6,8 millions d'euros à juillet 2025 0,7 million d'euros à juillet 2029
Banque Postale	Nantissement de 2,1 millions d'euros dans le cadre des emprunts pour Campus 23,	2,1 millions d'euros	En 2042
Société Générale	Un dépôt de garantie de 3 mois de loyers par une garantie à première demande concernant le bail signé le 20/07/2017 auprès du groupe ADDOHA pour une durée de 4 ans pour l'utilisation du Campus ESSEC AFRIQUE ATLANTIQUE,	1 001 000 Dirhams	Tacite reconduction, sauf dénonciation
LCL	Un dépôt de garantie de 3 mois de loyers concernant le bail signé le 28/08/2014 auprès d'UNIBAIL RODAMCO pour une durée de 10 ans, à compter du 01/07/2015 jusqu'au 30/06/2025, pour l'utilisation des locaux du Campus ESSEC EXECUTIVE EDUCATION au sein du CNIT de La Défense,	646 000 euros	30 juin 2025

Les résidences étudiantes du Groupe ont été construites sur des terrains appartenant à l'Association Groupe ESSEC par des sociétés d'HLM selon le régime du « bail à construction » :

- Foyer du Parc : 55 ans à compter du 15 mars 1986, fin en mars 2041 ;
- Linandes : 40 ans à partir du 25 novembre 1992, fin en novembre 2032 ;
- Cergy le Haut n°1 55 ans à partir du 29 décembre 1994, fin en décembre 2049 ;
- Cergy le Haut n°2 55 ans à partir du 1er juillet 2005, fin en juillet 2060 ;
- Cergy le Port : 55 ans à partir du 2 octobre 2008, fin en octobre 2063.

Les sociétés d'HLM louent les résidences à l'ALEGESSEC qui met à disposition des étudiants un logement moyennant paiement d'une indemnité couvrant les charges de gestion. L'ALEGESSEC est engagée vis-à-vis des sociétés d'HLM à verser un loyer couvrant les charges, notamment de remboursement des emprunts de ces sociétés, par des baux de 12 ans, révisables sur une base triennale, et aux termes desquels, le Groupe deviendra propriétaire des résidences.

### 6.4.3 Groupe HEC

Au 31/12/2024, l'EESC HEC Paris bénéficie toujours de l'engagement d'une Fondation de lui octroyer des fonds sur une période de 5 ans, soit de 2023 à 2027.

Ces fonds serviront à la promotion et au développement de programmes de formations axés sur le développement du leadership féminin.

Afin de réhabiliter les bâtiments de résidence étudiante B à K, HEC Paris a conclu le 9 mars 2016 un contrat de bail à construction avec ADIM (preneur), d'une durée de 51 ans et 6 mois à compter de la date de livraison des bâtiments rénovés. Le bail à construction prévoit notamment :

- le transfert de l'usage des bâtiments B à K au preneur du bail ;
- le paiement par le preneur du bail d'une redevance annuelle de 0,9 million d'euros au titre de la location du terrain ;
- le transfert de l'usage des bâtiments B à K à HEC au terme du bail ;
- la fin de la période de réhabilitation en 2019.

Adim a alors édifié à ses frais un bâtiment (N1) et a réhabilité les 10 bâtiments (B à K) dont le dernier l'a été fin août 2019.

Ce contrat a été transféré d'HEC à AMAR 2 le 16 août 2016 tandis qu'ADIM a cédé en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) les logements étudiants à FRANCE HABITATION qui a repris les droits et obligations d'ADIM lors de chaque mise à disposition des 11 bâtiments.

Par ailleurs, le 9 mars 2016, le nouveau bailleur, Seqens, a donné en location des logements étudiants à AMAR 2, le bail est d'une durée de 12 ans reconductible par période de 12 ans (sans pouvoir dépasser

la durée du bail à construction), durant lequel AMAR 2 verse des loyers d'un montant environ 3,5 millions d'euros/an.

Le Groupe a fait le choix de traiter comptablement dans les comptes consolidés ce bail comme une location. Le règlement 2021-01 homologué par décret du 29 décembre 2021 a prévu l'option de conserver ce régime comptable pour les opérations antérieures à sa mise en application au 1er janvier 2022.

EESC HEC a utilisé la méthode du corridor pour traiter les écarts actuariels liés à la provision pour indemnité de départ à la retraite. Le montant des écarts actuariels restant à amortir au 31 décembre 2024 s'élève à 285 178 euros.

#### **6.4.4 ESCP**

Conformément aux méthodes Groupe, EESC ESCP applique la méthode du corridor pour la provision pour indemnité de départ à la retraite selon laquelle les écarts actuariels sont différés en hors bilan.

Ces écarts s'élèvent à :

- 8,2 millions d'euros chez ESCP Berlin ;
- 0,09 million d'euros chez ESCP Paris.

#### **6.4.5 SIPAC**

SIPAC s'était engagée en 2020 à mettre à la disposition de sa filiale Cassini SAS un prêt tirable en plusieurs tranches, pour un montant maximal de 54,5 millions d'euros. La première tranche a été tirée en novembre 2020 pour 8,6 millions d'euros. Plusieurs tirages ont été réalisés en 2021, pour atteindre un montant total cumulé au 31 décembre 2021 de 45,6 millions d'euros, intérêts courus capitalisés compris. Au 31 décembre 2022, le montant total du prêt avec intérêts capitalisés s'élevait à 46,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, après capitalisation des intérêts courus au 20 novembre 2023, le montant total du prêt s'élève à de 48,2 millions d'euros. Hors intérêts capitalisés, le prêt s'élève à 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2023. Hors intérêts capitalisés, le prêt s'élève à 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, une convention de compte courant d'un montant maximum de 30 millions d'euros a été signée le 12 août 2023 entre Viparis Holding et SIPAC. Au 31 décembre 2024, date d'expiration de la convention, aucun tirage n'a été effectué.

Courant 2024, la société s'est engagée à acquérir 804 584 actions de la filiale Cassini SAS auprès d'un actionnaire personne physique. Ce rachat d'actions a été réalisé en janvier 2025.

## 7. EFFECTIFS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2024

Les effectifs moyens consolidés se répartissent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Congrès, foires et expositions		
Formation	3 699	3 476
Autres missions	1 149	600
CCIT	293	1 103
<b>Total</b>	<b>5 141</b>	<b>5 179</b>

Ces données n'intègrent pas les effectifs des sociétés mises en équivalence.

## 8. HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES - 31 DECEMBRE 2024

Le détail des honoraires aux commissaires aux comptes au cours de l'exercice se répartissent entre les organisations comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2024	Honoraires facturés au titre du contrôle légal	Honoraires à des prestations mentionnées au SII de l'article L.822-11
IN EXTENSO	32	30	2
CDA	407	296	112
PWC	690	580	110
FIDUCIAL	5	5	-
AUTRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	293	50	243
<b>Total</b>	<b>1 427</b>	<b>960</b>	<b>466</b>

Ces données n'intègrent pas les honoraires des sociétés mises en équivalence.

## 9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2024, la CCI de Région Paris Ile de France a constaté les événements significatifs postérieurs à la clôture du 31 décembre 2024 suivant :

### ➤ Financement du campus de l'ESCP EUROPE

En date du 12 septembre 2024, l'assemblée générale de la CCI Paris Ile de France a examiné et approuvé le dossier de financement du projet de campus ESCP République. Le budget total de ce projet s'élève à 126,2 M€ (119,9 M€ d'investissements et 6,3 M€ de charges). Les dépenses, qui s'étalent jusqu'en 2029, sont financées par la CCIR, l'ESCP et deux banques (la Société Générale et la Caisse des Dépôts), respectivement à hauteur de 11 M€, 15,2 M€ et 100 M€. Les emprunts entre la CCIR et la Société Générale et la Caisse des Dépôts ont été signés le 20 mars 2025.